

**VILLE DE NEUCHÂTEL**  
**CONSEIL GÉNÉRAL**  
**23<sup>e</sup> SEANCE**

**38<sup>e</sup> période administrative 2020-2024**

**Année 2022-2023**

---

**Lundi 12 décembre 2022, à 18h30**  
**Hôtel de Ville, Salle du Conseil général**

Présidence de M. Christophe Schwarb (PLR), président.

Sont présents 39 membres du Conseil général, y compris le président : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), François Chédel (VPS/solidaritéS), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Alice Dudle (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Jonathan Gretilat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Ariane Huguenin (Soc), Claire Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Philipp Niedermann (VL), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacques Oberli (PLR), Jacqueline Oggier Dudan (VPS/ Les Vert-e-s), Morgan Paratte (Soc), Sarah Pearson Perret (VL), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Sylvain Robert-Nicoud (PLR), Marc-Olivier Sauvain (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Patricia Sörensen (Soc), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présents 2 suppléants du Conseil général : M. Stéphane Studer (VPS/Les Vert-e-s), M. Mario Vieira (PLR).

Sont excusés 2 membres du Conseil général : Mme Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), M. Camille Gonseth (PLR).

Le Conseil communal est représenté par Mme Nicole Baur (VPS) présidente, M. Mauro Moruzzi (VL) vice-président, M. Didier Boillat (PLR) vice-président, Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR) et M. Thomas Facchinetti (Soc).

### PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance, du lundi 24 octobre 2022, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 22<sup>e</sup> séance, du lundi 14 novembre 2022, sera adopté ultérieurement.

### LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, le président, **M. Christophe Schwarb** mentionne :

1. Arrêté du Conseil communal du 21 novembre 2022, proclamant membre suppléant du Conseil général, M. Patrice Neuenschwander, 5<sup>e</sup> des viennent-ensuite de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, en remplacement de Mme Ariane Huguenin.
2. Nomination de M. Patrice Neuenschwander (Soc) en qualité de membre de la Commission du développement durable, mobilité, infrastructures et énergie en remplacement de M. Timothée Hunkeler (art.125 RG).
3. Envoi d'une invitation aux animations de fin d'année 2022.
4. Démission avec effet au 5 décembre 2022 de Mme Evelyne Rouvinez (VPS) du Syndicat intercommunal de l'éorén.
5. Nomination de Mme Mila Meury (VPS) au Syndicat intercommunal de l'éorén, en remplacement de Mme Evelyne Rouvinez.

### Communiqués de presse

- Du Service de la communication intitulé « La moustache, pas seulement pour le style, mais pour la bonne cause ! ».
- Du Conseil communal intitulé « Récupérer, valoriser, partager : l'association Sens'Egax reçoit le Prix de la citoyenneté de la Ville de Neuchâtel ».
- Du Conseil communal intitulé « A qui profite la nuit ? Redécouvrez la faune sauvage en ville à la faveur de l'extinction nocturne ».

## Séance du Conseil général - Lundi 12 décembre 2022

- Du Conseil communal intitulé « Des animations de Noël qui redoublent d'énergie pour stimuler l'économie de proximité et l'envie de fêter ensemble ».
- De la Région Neuchâtel Littoral (RNL) intitulé « Ne jetez plus ! Un nouveau répertoire en ligne pour prolonger la vie des objets sur le littoral neuchâtelois ».
- Du Conseil communal intitulé « Le monde de l'innovation noue un partenariat inédit pour développer la ville de Neuchâtel en « Smart City ».
- Du Conseil communal intitulé « Le pourcent culturel du collège des Parcs attribué à un fantastique projet artistique ».
- Du Conseil communal intitulé « Un nouveau responsable des Archives de la Ville ».
- Du Conseil communal intitulé « Témoin de la qualité des eaux de Neuchâtel, Gelyella monardi est bien vivante ! ».

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. Rapports**

- 22-018 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2023
- 22-203 Rapport de la Commission financière concernant le budget 2023
- 22-021 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat 184 « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements »
- 22-019 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse au postulat n° 176 « Faire revivre les jardins médiévaux : un projet novateur pour une recherche de son patrimoine »
- 22-020 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général en réponse à la motion n° 341 (20-303) « Des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs »

### **B. Autres objets**

- 22-612 Interpellation du groupe PLR intitulée « Concernant la politique de stationnement sur le territoire de la nouvelle commune de Neuchâtel »
- 22-613 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Les piétons, parents pauvres de la mobilité douce ? »
- 22-501 Postulat du groupe VertsPopSol intitulé « Quartiers durables »
- 22-615 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Le bruit, ce mal silencieux en quête d'une oreille attentive »
- 22-617 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « À quand des procédures simplifiées pour les installations solaires ? »
- 22-302 Motion du groupe VertsPopSol intitulée « Un bilan carbone comme outil d'analyse et de maîtrise des émissions pour répondre à l'urgence climatique »
- 22-618 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Feux d'artifices : quel bilan après trois ans ? »

## Séance du Conseil général - Lundi 12 décembre 2022

- 22-619 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Les cyclistes sont-ils présumé-e-s « coupables » aux yeux de la sécurité publique ? »
- 22-401 Proposition du groupe vert'libéral intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel »

### **Pour mémoire**

- 19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

*Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1<sup>re</sup> fois lors de la séance du 11 novembre 2019*

*Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.*

*D'entente avec l'auteur de la proposition et conformément au rapport 22-009, cette proposition sera traitée dans le cadre de la révision du PAL.*

Neuchâtel, les 21 novembre et 5 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

## Propos présidentiels

### Assermentations

Le président, **M. Christophe Schwarb**, procède à l'assermentation de deux nouveaux membres suppléants du Conseil général, Mme Anna Laura Ludwig (PLR), en remplacement de M. Sylvain Robert-Nicoud, et M. Patrice Neuenschwander (Soc), en remplacement de Mme Ariane Huguenin.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Nous sommes en présence d'une **demande de traitement prioritaire** concernant la **proposition du groupe vert'libéral n° 22-401**, intitulée « Arrêté concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel ».

Nous devons nous déterminer quant à cette demande et il semble qu'elle soit, en tous les cas, combattue par le Conseil communal. Je passe la parole à l'auteur de la proposition, afin qu'il développe la question du traitement prioritaire.

**M. Aël Kistler**, auteur de la proposition, déclare :

- L'essentiel du débat sur le traitement prioritaire a déjà eu lieu au moment de l'interpellation. Au vu des réponses qui ont été données, nous craignons que ces places soient quand même plus ou moins réalisées, malgré que le Conseil général ne l'ait pas souhaité.

Le risque est donc que nous nous retrouvions devant le fait accompli, avec des poteaux qui auront été placés et qu'il faudra, cas échéant, retirer aux frais de la commune. Il serait absolument incongru d'arriver à une telle extrémité.

**M. Marc-Olivier Sauvain**, porte-parole du groupe PLR, intervient :

- J'aimerais m'opposer à cette demande de traitement prioritaire. En revenant à la charge, avec un amendement urgent, lors d'une séance aussi importante que celle de ce soir pour notre législature, notre collègue nous prive d'une discussion politique importante.

Cela avait déjà été susurré à son oreille la dernière fois. Je pense que la seule question politique qui mérite d'être posée, c'est : « Est-ce que l'on veut, ou pas, ce type de bateaux sur notre lac ? » C'est une question légitime, qui mérite d'être posée, et dont nous devons pouvoir discuter sereinement.

Je pense qu'il n'y a pas de question urgente concernant ces six places, c'est la raison pour laquelle le groupe PLR s'oppose à ce que cette thématique soit traitée en urgence ce soir. Nous avons d'autres débats plus importants à mener. Cette question-là, légitime en soi, doit pouvoir être traitée dans une commission. A mon sens, il ne doit pas y avoir de traitement prioritaire pour celle-ci ce soir.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- En raison du calendrier et des travaux qui sont en cours au sein des dicastères, le Conseil communal s'oppose à l'urgence et propose que cette question soit traitée au sein de la commission du dicastère. La raison en est la suivante : de notre point de vue, nous ne pouvons pas sortir ce seul élément du règlement du port et d'une discussion générale. Un nouveau règlement pour le port existe déjà dans les tiroirs du dicastère. Il doit seulement être coordonné avec les travaux qui auront lieu au port de Neuchâtel, dont vous serez informés au premier trimestre 2023.

Il est nécessaire que les travaux qui se font au port soient coordonnés avec notre règlement. Nous vous proposons donc de traiter ce sujet au sein du dicastère à ce moment-là, afin que nous puissions traiter l'ensemble de la problématique et pas seulement un seul élément.

**M. Aël Kistler** intervient :

- Comme je le disais, se retrouver devant le fait accompli, avec des places déjà réalisées serait une chose complètement incongrue et anormale.

Redisculter de ce règlement n'est pas un problème. Nous pouvons tout à fait voter ce règlement tel qu'il est proposé aujourd'hui, puis y revenir et le corriger, cas échéant, quand nous aurons enfin vu le fameux rapport que nous ne connaissons toujours pas.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Il faut peut-être signaler que, à ma connaissance, il n'y a pas eu de décision du Conseil général nous interdisant de faire ces places.

**M. Jonathan Gretillat**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Je crois que la dernière prise de parole du Conseil communal vient de justifier toute la nécessité de l'urgence à voter ce soir. Je m'étonne aussi un peu que le Conseil communal réagisse de cette manière, alors qu'il y a manifestement une volonté d'une partie de l'hémicycle de discuter de

cette problématique. A mon avis, il n'est donc pas question que le Conseil communal tente un passage en force.

Je m'étonne aussi que le Conseil communal ne dise pas simplement qu'il entend, et décide finalement de maintenir le statu quo tant qu'il n'y aura pas une décision du Conseil général. Mais ce n'est pas du tout ce que j'ai entendu du Conseil communal ce soir. Ainsi, du côté du groupe socialiste, nous voterons l'urgence, à moins qu'il y ait cette garantie qui soit prise en plénum par le Conseil communal.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je me suis probablement mal exprimé : nous n'avons pas dit que nous le ferions. Si le Conseil général le souhaite, d'ici la discussion en commission, nous pouvons nous engager à ce qu'il n'y ait pas de changement.

Ce que nous avons annoncé, c'est qu'un ponton avait été racheté à la Ville de Lausanne. Dès lors, que ce ponton compte six grandes places ou huit places plus petites, c'est faisable, selon la discussion qui aura lieu en commission.

Si le groupe vert/libéral souhaite un engagement de notre part quant à ne pas commencer les travaux d'ici les discussions en commission, nous pouvons le donner. Cela nous permettra alors de faire le travail sereinement en commission.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Pour clarifier le débat, je vous informe que je n'entends pas, à moins d'une décision contraire, traiter ce soir d'autres sujets que le budget, tel que le prévoit notre règlement.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** intervient :

- J'ai bien entendu le Conseil communal qui nous donne son engagement de ne pas procéder avant un traitement. Nous aimerions être sûrs de bien comprendre que ce soit avant une décision du Conseil général sur le sujet et pas seulement avant un début de travail en commission. *[Ndlr : le Conseil communal acquiesce]* C'est très clair, merci beaucoup.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Si j'ai bien compris, il y avait une proposition de renvoyer éventuellement cet arrêté pour étude au sein d'une commission.



**M. Aël Kistler** intervient :

- Bien que ce ne soit pas un renvoi au sens strict, il peut sans autre être renvoyé en commission pour discussion, ceci pour autant – et je veux vraiment que ce soit acté – que ce soit uniquement sur validation du Conseil général que ces places pour bateaux de catégorie 6 soient acceptées.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Je crois comprendre que l'on pourrait se mettre d'accord pour un renvoi de cet arrêté en commission. De deux choses l'une : ou bien nous votons l'urgence et adienne que pourra – nous traiterons ce point je ne sais quand, mais en tout cas pas ce soir – ou bien nous appliquons l'art. 70, al. 3, selon lequel votre Autorité est habilitée à voter en tout temps le renvoi d'une proposition en commission.

Mme Zehr m'a déjà dit à plusieurs reprises que je n'avais pas le droit de donner mon avis, mais je le donne quand même : je pense qu'un renvoi en commission ne serait pas complètement idiot. Je vois des gens opiner du chef... Nous pourrions partir sur cette base, plutôt que de décider de voter l'urgence. Cela évacuerait peut-être cette question.

Je propose donc que nous votions un renvoi en commission. Et si je fais tout faux, le Tribunal fédéral me dira que j'ai fait tout faux, mais je ne serai plus là... [Ndlr : rires de l'assemblée]

Soumis au vote, le **renvoi de la proposition n° 22-401** en Commission du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité et des ressources humaines est **accepté par 39 voix contre 0 et 2 abstentions.**

Rappel du texte :

**Arrêté**  
**concernant les places d'amarrage dans les ports de la Commune de Neuchâtel**  
**(Du .... 2022)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Considérant qu'il y a lieu de préserver les ressources limitées que sont les places de port et de se conformer au mieux au plan directeur des rives émis par l'Etat de Neuchâtel.

Arrête :

**Article premier**

Le nombre de places d'amarrage pour bateau de catégorie 6 est limité à un maximum de 36 unités pour l'ensemble des places au sein des ports de la commune de Neuchâtel.

**Art. 2**

Aucune place nouvellement créée n'est attribuable à des bateaux de catégorie 6 (bateau dès 34 m2).

**Art. 3**

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

**Art. 4**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Développement :

Suite à la réponse à l'interpellation déposée en automne 2022 et au vu des débats y relatifs, le Conseil communal est sommé d'entendre la volonté du législatif concernant la limitation de la prolifération de bateaux démesurés sur le plan d'eau du lac de Neuchâtel. Il en va de la cohérence de la consommation énergétique ainsi que de la protection des rives contre l'érosion.

---

Le président, **M. Christophe Schwarb**, rappelle que, selon l'art. 43, al. 4 du règlement général, seul le budget sera traité, avec le rapport de la Commission financière.

Le président propose, en premier lieu, de discuter de l'entrée en matière lors du débat général sur le budget. Ensuite, après une brève pause, il sera procédé à l'examen de détail, durant lequel toutes les questions pourront être posées.

L'amendement au budget déposé par les groupes socialiste et VertsPopSol sera traité une fois la discussion de détail terminée. Suivront ensuite les votes des différents arrêtés : ceux qui concernent les assemblées citoyennes et les vignettes, puis ceux qui figurent dans le budget.

## 22-018 – 22-203

# Rapports du Conseil communal et de la Commission financière concernant le budget 2023

Voir tirés à part des :

- 24 octobre 2022 (rapport 22-018)
- 29 novembre 2022 (rapport 22-203)

**Mme Julie Courcier Delafontaine**, rapporteure de la Commission financière, déclare :

- « Le temps, c'est de l'argent », dit l'adage. En conséquence, et par mesure d'économie, je vais être brève, d'autant plus que chacune et chacun a déjà épluché et étudié les 166 pages du rapport du Conseil communal et les 98 pages de celui de la Commission financière.

Le budget 2023 souscrit aux règles modifiées du nouveau RCF et approuvées par notre Conseil en séance du 24 octobre. Ainsi, le budget, qui présente un excédent de charges d'environ 11 millions, prévoit 49 millions d'investissements nets et un taux d'autofinancement de 0,22 %.

Certains commissaires se sont inquiétés de la progression du niveau de la dette couplée à une hausse des taux d'intérêt. Ils ont estimé très préoccupantes les remarques du Conseil communal concernant la difficulté de tenir cet engagement en 2024, engagement que le Conseil communal a lui-même proposé, rappelons-le.

D'autres commissaires ont relevé que ce budget 2023 fait abstraction de la situation de crise si particulière, avec les hausses abruptes et incontrôlées des prix de l'énergie et des matières premières, ainsi que des primes maladies. Ainsi, ils se sont étonnés que le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle se limite à un montant uniquement explicité par

les effets Covid, et qu'aucune mesure d'aide à la population ne soit évoquée, alors même que ces hausses de prix sont comptabilisées dans le budget 2023.

D'une manière générale, vous l'aurez compris, la commission s'est souvent révélée partagée, non pas sur les objectifs financiers affichés, mais bien sur les choix opérés par le Conseil communal pour les atteindre. Choix sur lesquels elle n'a pas été consultée en amont, ce qui explique peut-être les amendements proposés ce soir.

Si une partie des commissaires s'inquiète que les efforts ne soient pas suffisants sur le long terme, la majorité d'entre eux s'est montrée dubitative sur l'orientation des mesures préconisées par le Conseil communal, notamment en matière de ressources humaines.

Car si la commission reconnaît le nécessaire assainissement à réaliser pour l'équilibre des finances, elle est convaincue que, pour y parvenir, d'importantes analyses de nos prestations et, surtout, un travail de fond sur le fonctionnement de notre administration seront capitaux. A ce sujet, elle enjoint le Conseil communal à partager régulièrement avec elle l'avancée des travaux en cours, et à la consulter sur les options à prendre. Elle attend donc que lui soient présentés les résultats des travaux des groupes de travail actuellement à l'œuvre.

Pour mener à bien cet objectif d'efficience, le Conseil communal aura besoin de l'adhésion et de la participation du personnel communal. C'est dans cette perspective, et à l'unanimité, que la commission a jugé peu judicieuses les décisions du Conseil communal concernant le blocage de l'échelon. Le Conseil communal ayant refusé de revenir sur sa décision malgré les demandes, la Commission financière a longuement débattu des options à sa disposition.

Après de vifs débats, elle s'est finalement accordée sur un amendement au budget qui respecte les résultats financiers proposés par le Conseil communal. Un amendement qui permet donc d'attribuer l'échelon. Pour y parvenir – outre les recettes supplémentaires induites par l'augmentation des tarifs des vignettes de stationnement, et un IPC à 1,6 % – le Conseil communal devra compenser la charge supplémentaire par différentes mesures, tout en respectant le degré d'autofinancement. Parmi les mesures évoquées, la commission a suggéré une révision à la baisse des montants prévus pour des mandats externes, dont le niveau pourrait être maintenu à celui de 2021.

Ainsi, l'arrêté I, amendé par la Commission financière, a finalement été accepté à l'unanimité, de même que les arrêtés II et III. Quant à l'arrêté IV, il a été voté par 10 voix contre 0 et 4 abstentions.

**Mme Charlotte Grosjean**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- S'agissant de l'entrée en matière, le groupe PLR souhaite remercier le Conseil communal pour ce budget 2023, qui est le premier à intégrer les éléments du projet REMO, qui vise à moderniser, repenser et réformer l'administration communale. L'importance de ce projet est à souligner, afin de sortir de ce trouble financier dans lequel nous nous trouvons.

En effet, le PLR ne peut que manifester son agacement et son désarroi en voyant un budget déficitaire et avec un taux d'autofinancement nul, bien que du côté positif du zéro.

Tel l'enfant qui criait au loup, peut-être que si nous avons été écoutés et pas seulement entendus, nous n'en serions pas là. Notre groupe souligne depuis des années l'importance de finances saines, afin d'assumer financièrement et de manière responsable le nombre important de prestations communales.

Le groupe PLR tient également à rappeler que les prémices de cette situation financière avaient déjà été abordées lors des années précédentes, et également lors du budget 2022. Alarmés par ces informations, les commissaires PLR de la Commission financière avaient œuvré afin de déposer en commission, en 2021, des amendements pour améliorer d'ores et déjà le budget 2022, mais également anticiper le résultat médiocre de celui de 2023.

Comme par hasard, nos collègues de la Commission financière, à l'époque, avaient refusé d'entrer en matière et royalement ignoré nos efforts. Je vous demande donc – au vu de cette réaction en 2021 et les amendements de ce soir – à quoi sert le travail effectué en amont en commission, si c'est pour être balayé et ignoré ?

Mais trêve de bavardages sur le passé. Le groupe PLR espère, qu'avec REMO, la situation financière de l'administration communale sera rapidement redressée, afin de garantir une augmentation rapide du taux d'autofinancement – comme indiqué en page 6 du rapport n° 22-013 concernant la modification du règlement communal sur les finances – et une embellie durable.

Pour ce faire, il tient à rappeler l'importance d'investir dans la domiciliation, afin d'augmenter l'assiette fiscale du côté des revenus, mais également de faire une analyse de fond sur les BSM pour optimiser au mieux les dépenses.

Par conséquent, le groupe PLR acceptera l'entrée en matière si – et uniquement si – la discussion de ce soir se base sur la proposition du budget amendé à *l'unanimité* – je dis bien *unanimité* – par les membres de la Commission financière, sans amendements de dernière minute

rompant le consensus établi par l'ensemble des groupes, et allant contre le processus législatif.

Le groupe PLR donnera sa position sur les autres amendements et projets lors de la discussion de détail. Il demandera des suspensions de séance si nécessaire et laissera aux membres du groupe le soin de poser leurs questions.

**Mme Johanna Lott Fischer**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Qui n'aimerait pas, en cette période de fêtes de fin d'année, jouer au Père Noël et distribuer, à pleines mains, des cadeaux à tout va, pour satisfaire les demandes reçues de part et d'autre ? Cela n'est malheureusement pas possible pour la Commune de Neuchâtel s'agissant du budget 2023.

En effet, les récentes modifications de notre règlement financier nous lient les mains. Pour assainir les finances de la commune sur les 10 prochaines années – un objectif soutenu par une large majorité de notre groupe – nous devons tenir notre feuille de route : plafonnement des investissements pour un montant de 50 millions nets par année, tout en augmentant progressivement le degré d'autofinancement de 0 % – et pas en dessous – pour le budget 2023, jusqu'à atteindre les 70 % fixés pour 2033.

Le présent budget respecte les règles, tout comme les amendements de la Commission financière et des groupes socialiste et VertsPopSol. Cela signifie que toute dépense doit être compensée, soit par des économies dans un autre poste, soit par des recettes supplémentaires. Notre groupe s'oppose à tout projet de modification qui mettrait en péril ce fragile équilibre budgétaire. Je ne vais pas commenter ici ces amendements, cela se fera dans la discussion de détail.

Mais revenons au budget de base. Pour atteindre le degré d'autofinancement de 0 %, il fallait d'abord assurer un autofinancement positif ou, au moins, pas négatif. Cela a été rendu possible grâce à des économies à hauteur de 6,2 millions de francs, réalisées dans tous les dicastères, au niveau des Biens, services et marchandises – en grattant souvent les fonds de tiroirs – des charges salariales et des subventions. Ces économies ont été accompagnées par des recettes supplémentaires pour un montant de 2,3 millions de taxes et d'émoluments. Nous arrivons ainsi à un total de 8,5 millions de francs de gains.

Notre groupe salue ces efforts collectifs, visant à présenter un budget qui collera au plus près des comptes. Bien sûr, ce ne sera qu'une fois les comptes 2023 bouclés, que nous saurons si ce budget tenait la route.

Aussi, notre groupe espère que les économies d'échelle promises au moment de la fusion se réaliseront peu à peu. Nous n'en avons pas encore constaté beaucoup. Nous demandons d'ailleurs que le processus REMO – auquel le Législatif devrait être étroitement associé – mette en lumière ces économies d'échelle et nous fournisse les éléments nécessaires pour juger les futurs budgets.

Toujours dans le processus REMO, notre groupe aimerait proposer des mesures qui traitent les problèmes à la racine au lieu de juste budgéter des montants supplémentaires : comme, par exemple, les dépenses en hausse à l'Office des Parcs et promenades pour l'arrosage en période de canicule. Ne serait-il pas plus judicieux d'adapter les types de plantations à l'évolution du climat, en optant pour des espèces plus résilientes à la sécheresse ? En faisant ainsi, nous économiserions de l'eau, mais aussi des frais de personnel.

Notre groupe est aussi très impatient de pouvoir bientôt discuter des différents rapports de manière approfondie, notamment en ce qui concerne les taxes, la domiciliation, la mobilité, l'énergie, la stratégie immobilière ou la Smart City. Plusieurs de ces rapports nous avaient été promis déjà pour le premier semestre 2022. Ils nous auraient permis d'analyser, en connaissance de cause, certains projets concernés dans ce budget, au lieu de nous obliger à donner une sorte de blanc-seing à l'administration de notre commune.

La prévision de 20 millions de revenus fiscaux supplémentaires est la preuve que l'assiette fiscale de nos contribuables s'améliore. Cela se traduit aussi en une augmentation de la capacité contributive des familles, prise en compte pour la facturation des places dans les structures d'accueil pré- et parascolaire. La participation communale se voit ainsi réduite à son tour, permettant à notre commune de maintenir une bonne offre en structures d'accueil à moindres frais. Grâce à cela, les parents peuvent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et donc augmenter leur temps de travail. C'est un cercle très vertueux que notre groupe ne peut que soutenir.

Mais il est malheureusement trop tôt pour crier victoire, car, d'un autre côté, il y a des charges supplémentaires liées à l'inflation, surtout une hausse massive des prix de l'énergie et aussi des charges de transfert supplémentaires, comme, par exemple, pour l'écologie à payer à l'éorén.

Dans ce contexte de hausse des prix de l'énergie – certes précipitée par la guerre en Ukraine – qui devrait se maintenir dans le temps, notre groupe approuve le fait que 2 millions de francs soient prévus aux investissements pour des rénovations lourdes des bâtiments du patrimoine administratif. Ceci même si d'autres investissements encore

plus conséquents devraient être entrepris pour un réel assainissement énergétique de nos bâtiments communaux.

Pour les projets de rénovation en cours ou à l'étude – Collège latin, Musée d'art et d'histoire, serres du Jardin botanique, transformation du collège des Sablons en Auberge de jeunesse, pour n'en nommer que quelques-uns – l'aspect énergétique doit primer sur les considérations esthétiques et/ou patrimoniales.

Par ailleurs, dans cette situation de hausse des coûts énergétiques, et aussi pour un usage plus rationnel de l'énergie, il s'agirait de revoir certaines décisions établies, comme les forfaits de location du stade de la Maladière facturés à Xamax ou le calendrier de mise en route des patinoires du Littoral, qui ne devraient plus démarrer début août, comme c'est le cas actuellement.

Parlons investissements. Notre groupe salue le fait qu'avec les nouvelles règles financières, les investissements annuels soient plafonnés à 50 millions. Au lieu de faire des efforts pour établir une liste des investissements au Père Noël, les différents services doivent maintenant procéder avec attention et créativité pour la réalisation des projets. Un important travail devrait encore être fait pour les budgets suivants, car les investissements nets prévus pour 2024 et 2025 dépassent largement les 50 millions.

En résumé, notre groupe salue les efforts collectifs pour l'établissement de ce budget, qui se tient dans les limites des possibilités données par le nouveau règlement financier, et votera à l'unanimité l'entrée en matière. Notre groupe soutiendra les arrêtés et les amendements de la Commission financière et des groupes socialiste et VertsPopSol pour rééquilibrer certains domaines, notamment celui de la culture.

**Mme Claire Hunkeler**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- « Tendre à un équilibre entre charges et recettes, tout en garantissant à la population des prestations de qualité : tels sont les objectifs principaux que le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel s'est fixés pour élaborer son budget 2023. Un budget qui marque le début de l'important programme de réforme et de modernisation de l'administration (REMO), qui doit rétablir la santé financière de la commune d'ici dix ans. »

Ce sont les mots du Conseil communal pour présenter ce budget que je cite en introduction. Je vais reprendre ces trois points par la suite : équilibre, prestations et REMO.

Quelques chiffres, mais peu, rassurez-vous :

- un excédent de charges de 11 millions de francs,



## Séance du Conseil général - Lundi 12 décembre 2022

- des économies trouvées dans les différents services de plus de 6 millions de francs,
- des charges d'exploitation maîtrisées, à hauteur de 330 millions,
- des revenus de 300 millions, à la hausse de 16 % par rapport au budget précédent, avec des recettes fiscales supplémentaires de 20 millions,
- 10 millions prélevés à la réserve conjoncturelle, alors que 15 millions étaient prélevés en 2022,
- et des investissements plafonnés à 50 millions.

Le tout dans un contexte politico-économique particulièrement compliqué, nous le savons tous : les effets du Covid ont provoqué des problèmes d'approvisionnement mondiaux et des hausses des prix des fournitures, la guerre en Ukraine a engendré des augmentations des prix de l'énergie, et les taux d'intérêt augmentent. Voilà le budget résumé en très, très grandes lignes.

Le Conseil communal a fait le job, et c'est un gros job. Il l'a fait, appuyé par tous les services de l'administration, et nous les en remercions déjà. Un effort a été fait pour rendre ce budget plus lisible que les précédents, nous y trouvons des informations pertinentes et de qualité. Un effort est à relever sur le compte de résultat, pour avoir un autofinancement à zéro. Nous voyons les efforts consentis, y compris pour maintenir les investissements.

Des charges sont plus élevées, notamment celles de l'énergie, alors nous percevons plus difficilement les économies réalisées. Des écritures qui nous semblent parfois bizarres, mais néanmoins légales, compliquent un peu la compréhension pour les miliciens politiques que nous sommes.

Vous vous rappelez de mon introduction, ou plutôt de celle de notre Conseil communal : équilibre entre charges et recettes, tendre à un équilibre budgétaire et garantir des prestations de qualité. Bien sûr que nous sommes d'accord avec cela. Nous sommes tous conscients, conseillères et conseillers généraux, qu'il convient de ne pas emprunter pour le fonctionnement de notre commune. Ce taux ne descend pas en dessous de zéro, ce qui est une donnée de départ acceptée par tous.

C'est la raison pour laquelle, dans les amendements que nous allons étudier ce soir, lorsque l'on souhaite augmenter quelque part, on propose des économies ailleurs. Nous ne prélevons pas davantage dans la réserve de politique conjoncturelle. Le budget reste donc équilibré. Les amendements proposés veillent à ne pas péjorer le budget et, ainsi, à ne pas passer le taux d'autofinancement en dessous de zéro et ne pas puiser plus dans la réserve de politique conjoncturelle.

Le Conseil communal nous a dit en Commission financière : « On évite de s'endetter pour faire fonctionner la Ville s'il n'y a pas d'amendement ». Oui, il y aura des amendements, mais nous en avons tenu compte, puisque nous déposons des amendements sans s'endetter davantage.

Toutefois, pour le groupe socialiste, il manque encore une vision politique au milieu de tous ces chiffres. Car, bien entendu, administrer c'est bien, gouverner c'est mieux encore. Faire des économies n'est pas un programme politique. Par rapport aux prestations de qualité dont parle le Conseil communal, le groupe socialiste aurait encore souhaité trouver dans ce budget un programme politique, proposant comment limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des habitants, comment lutter contre les coûts de l'inflation. Or, on ressent que ce budget a été préparé en été et qu'on ne l'a pas suffisamment adapté aux conditions conjoncturelles du deuxième semestre.

On aurait souhaité un programme politique qui prenne en compte la situation globale, alors que l'on vit une crise sans précédent, crise qui est hors des lignes comptables. Il y a des gens qui sont *vraiment* en difficulté. La politique doit rester proche de la population. Il convient de poursuivre des réflexions pour continuer de développer des programmes répondant aux besoins de la population. Et là, ce seront des prestations de qualité. On peut aussi réfléchir, dans ces prestations, et ne pas toujours viser le label +++ : je pense à certains entretiens, notamment.

Le projet REMO, cité en introduction, a besoin de pouvoir s'appuyer sur des collaborateurs et collaboratrices motivés, pour peut-être faire des propositions d'amélioration. Ce sont elles et eux qui connaissent leur job, et savent ce qui peut être amélioré et simplifié.

Encore quelques remarques d'ordre général. La somme de CHF 585'000.- pour des honoraires extérieurs nous semble encore trop conséquente.

Les charges de transfert sont élevées. Nous nous questionnons sur la problématique de la gouvernance dans les syndicats. La Commission financière n'a pas de vue d'ensemble sur d'importants postes de dépenses. Ce qui est certain, c'est qu'il est indispensable que nous, conseillères et conseillers généraux, soyons présents lors des séances de syndicat, que nos dossiers soient préparés et que nous puissions bien travailler dans ces séances.

Nous constatons une pression très forte sur la culture, un secteur pour lequel la Ville peut décider seule – ou presque – de l'argent qu'elle investit. Ce secteur a déjà souffert de la crise du Covid, et au niveau politique, il nous paraît important de le soutenir. Nous y reviendrons lorsque nous traiterons les amendements.

Le groupe socialiste est étonné de certaines priorités qui ressortent dans ce budget : on coupe dans la culture et on crée un nouveau poste au secrétariat général du DTASFRH pour CHF 114'000.-. Ce n'est pas une dépense d'une année, et nous avons longuement hésité à amender le budget pour supprimer ce montant. Nous espérons que nous ne sommes pas en train de reconstruire un *Service informatique bis*, après l'avoir externalisé auprès du Canton.

Le groupe socialiste se questionne sur la nécessité d'engager deux agents de sécurité supplémentaires pour mettre des amendes. Il a hésité là aussi à amender le budget pour supprimer ces postes, puis y a renoncé. Nous resterons attentifs à ce que ces personnes fassent de la *prévention*, et ne soient pas là uniquement pour remplir les tiroirs-caisses. Ce budget est douloureux, les suivants le seront tout autant.

En conclusion, nous remercions les membres du Conseil communal et tous les collaboratrices et collaborateurs qui ont construit, modifié et amélioré ce budget. C'est un long processus, indispensable, mais parfois fastidieux. Derrière les informations financières se cachent des femmes et des hommes qui travaillent pour notre commune et son bon fonctionnement. Nous les remercions sincèrement pour leur travail, ainsi que les cinq conseillers communaux.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste entre en matière sur ce budget 2023.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Beaucoup de choses ont déjà été dites et beaucoup de chiffres ont déjà été donnés. Vous me permettrez alors d'aller à l'essentiel. Le groupe vert'libéral dira *oui* à la version du budget 2023 tel que proposée par la Commission financière.

Sur ce budget dans son ensemble, et tout en nous associant aux propos précédents sur les efforts du Conseil communal dans ce premier budget dit « REMO », la version telle qu'amendée par la Commission financière nous satisfait déjà d'un point de vue formel.

Nous nous félicitons que les membres de la commission aient chacun fait des pas en direction de l'autre, tel qu'il est écrit dans le rapport de la commission. Pour nous, vert'libéraux, la meilleure façon d'avancer en politique consiste, en effet, à trouver des compromis, lesquels sont le fruit des bonnes volontés. Un compromis, par définition, n'est jamais totalement satisfaisant, mais il permet au moins d'aller de l'avant.

Sur le fond, l'amendement proposé par la Commission financière permet également de concilier deux objectifs essentiels à nos yeux. D'une part,

ne pas bloquer l'évolution salariale pour les collaboratrices et collaborateurs de la commune, conformément au principe des échelons, et, surtout, à l'égard des classes de traitement les plus bas. Idéalement, notre groupe aurait préféré que l'on puisse procéder à une distinction entre les différentes classes, les petits et les gros salaires, mais le droit ne le permet pas, puisqu'il y aurait eu alors inégalité de traitement. D'autre part, la proposition de la Commission financière ne péjore pas le degré d'autofinancement prévu dans le rapport du Conseil communal sur le budget 2023.

A propos du degré d'autofinancement – et donc de la santé financière de notre Ville – nous souhaitons notamment rappeler un chiffre qui figure dans le rapport du Conseil communal et qui a été relativement peu évoqué : notre commune connaît un déficit structurel annuel de quelque 21 millions de francs. Faut-il préciser que nous ne pouvons pas continuer ainsi et que nous ne pourrions pas vivre éternellement au-dessus de nos moyens ?

Pour le groupe vert'libéral, le budget dans sa version amendée par la Commission financière présente le mérite de tenir compte, tant, à court terme, de l'essentiel des intérêts du personnel communal, qu'à long terme, de la nécessité d'assainir les finances communales. Les indicateurs financiers restent en effet dans le rouge, et ce budget n'est qu'une première étape de la réforme et modernisation de l'administration communale entamées cette année. Les travaux en cours sur l'analyse des prestations, le fonctionnement de l'administration seront essentiels, car nous allons au-devant de choix et de priorisations nécessaires, comme le montre déjà le plan financier des investissements 2023-2026.

Nous attendons également plusieurs rapports importants sur différentes stratégies politiques en matière immobilière et en matière de mobilité, notamment, qui permettront justement de nous orienter et de faire ces choix.

J'en viens maintenant brièvement à l'amendement des groupes socialiste et VertsPopSol. Bien sûr que le dépôt d'un amendement est parfaitement conforme aux règles de fonctionnement du Conseil général. Mais quand un très gros travail a été fourni en commission, nous trouvons déplaisant qu'une proposition soit faite, au risque de briser un équilibre obtenu difficilement. Quand je parle d'équilibre, je ne fais pas allusion au budget 2023, puisqu'il essuie une perte de 11 millions et qu'elle n'est, en effet, pas modifiée par les amendements proposés. Je parle de l'équilibre trouvé entre l'ensemble des membres de la commission. Je reviendrai sur le fond de cet amendement ultérieurement. Nous avons confié au Conseil communal les mesures d'économie nécessaires pour accorder l'échelon que nous avons tous souhaité, et il l'a fait, comme il nous l'a présenté.

Ainsi, notre groupe entre en matière sur le présent budget et soutiendra la version amendée de celui-ci par la Commission financière.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Tout d'abord, je vous remercie de la reconnaissance du travail effectué et, surtout, pour la reconnaissance du travail de nos collaboratrices et collaborateurs.

Je crois qu'il y a suffisamment de chiffres qui ont été cités. Le Conseil communal a essayé, tout au long de ce processus budgétaire, de présenter des solutions équilibrées. Il a proposé des économies, il a proposé également des augmentations de taxes et d'émoluments et il a proposé de travailler sur la question salariale. Enfin, une bonne surprise s'est présentée : plus de 20 millions de recettes fiscales supplémentaires.

Le Conseil communal estime équilibré le paquet qu'il a proposé dans le cadre de son budget. Il nous permet d'atteindre les objectifs du nouveau règlement sur les finances, les objectifs que nous avons définis après étude, et ceux que nous comptons poursuivre dans le cadre du processus REMO. Cela veut dire résorber le déficit structurel et améliorer graduellement l'autofinancement. Pour ce premier budget, cela voulait dire maintenir les investissements en dessous de 50 millions et avoir un autofinancement positif.

Tous ces éléments ont été réalisés en collaboration avec la Commission financière. Ainsi, dans le cadre de l'amendement qui a recueilli l'unanimité de la Commission financière, nous restons dans un autofinancement supérieur à zéro.

En ce qui concerne les autres amendements, le Conseil communal s'exprimera au moment où nous en parlerons.

**M. François Chédel** intervient :

- Je m'exprime au nom du parti solidaritéS, pas forcément au nom de l'ensemble de mon groupe pour soulever quelques questions relevant quelque peu de politique générale.

Si l'union sacrée en Commission financière a permis de maintenir les échelons de salaire du personnel communal, l'ensemble des revendications du personnel n'a pas été entendu.

Ainsi, solidaritéS ne s'opposera évidemment pas à cette avancée, mais déplore que l'indexation à l'IPC soit plafonnée à 1,6 % et n'atteigne pas les 3,2 % revendiqués. Plus généralement, solidaritéS dénonce le budget austéritaire proposé par le Conseil communal, bien que cela ne soit pas

forcément étonnant vu le rapport de force au sein du Conseil communal à majorité de droite, et qui suit donc à la lettre la doxa économique néolibérale, également aidé par notre règlement sur les finances.

Evidemment, aucune remise en question d'éléments tels que l'autofinancement ou l'épouvantail brandi à tout va – à savoir la dette – dans les questions soulevées ce soir. A notre avis, ce n'est pas une dette que nous léguons aux générations futures, mais, par exemple, les infrastructures que nous avons pu construire avec celle-ci. Sans compter la possibilité de puiser plus dans les réserves ou de présenter un budget déficitaire. Soit, c'est une question politique et la Ville aurait les reins suffisamment solides pour l'absorber cette année.

Malheureusement, ce n'est pas le chemin que prend notre commune cette année, et il est à craindre que, les années prochaines, le personnel communal, le milieu culturel – qui était également présent ce soir – ou la population plus généralement doivent à nouveau se mobiliser pour contribuer à empêcher des coupes dans les budgets de la Ville les années à venir.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Une toute petite réaction : si la dette permet de créer des infrastructures, un autofinancement négatif signifie que, non seulement, nous nous endettons pour créer des infrastructures, mais également pour fonctionner et pour verser les salaires. C'est cela, en priorité, que le Conseil communal combat par le biais du règlement communal sur les finances.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Christophe Schwarb**, soumet au vote **l'entrée en matière** sur le budget 2023, laquelle est **acceptée par 31 voix contre 8 et 2 abstentions**.

**Une pause de 20 minutes est accordée avant l'étude détaillée du budget.**

## EXAMEN DÉTAILLÉ DU BUDGET

### Présidence

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Ma question concerne la présidence et, plus particulièrement, le représentant Vadec au Conseil d'administration. Lors de la séance sur le budget 2022, nous apprenions que notre Ville rémunérait, de sa propre volonté, un conseiller externe, pour la représenter au Conseil d'administration de l'entreprise Vadec, cette dernière ne prévoyant pas de jeton de présence pour les membres, contrairement aux pratiques habituelles.

Il nous était alors expliqué qu'il ne s'agissait que d'une situation temporaire et que, je cite, « des réflexions allaient être reprises par le Conseil d'administration lui-même et que celui-ci devrait changer *très rapidement* son modèle de rémunération pour ses membres ».

Ma question est la suivante : qu'en est-il aujourd'hui ? Le sujet a-t-il été mis à l'ordre du jour du Conseil d'administration ? Quand ? Pour quel résultat ? N'est-il pas un peu particulier de demander à un membre de traiter lui-même de sa rémunération ?

En décembre 2021, le Conseil communal nous disait également qu'il ne pouvait pas encore nous dire combien de séances représentait ce mandat. Peut-il nous en informer aujourd'hui ? A combien de séances le représentant a-t-il participé ? Pour quelle somme versée par la Ville ?

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- C'est moi qui réponds, puisque la Ville de Neuchâtel est effectivement représentée par deux personnes au sein du Conseil d'administration de Vadec : votre serviteur et la personne qui a été mandatée pour assumer le travail lié à la présidence, soit M. Grandjean.

Les nouvelles sont bonnes, dans le sens où, comme cela avait été promis, ce point a effectivement été porté à l'ordre du jour. Et je peux vous assurer que ce n'était pas tout simple. Le point a été porté deux fois à l'ordre du jour, tout récemment pour la deuxième fois. J'ai un certain devoir de réserve, vu que les débats du Conseil d'administration sont confidentiels, mais je peux vous dire que le principe a été admis, après d'intenses réflexions et analyses.

Ainsi, si tout va bien, les statuts seront formellement changés l'année prochaine pour autoriser la rémunération des membres du Conseil d'administration, y compris, bien sûr, les personnes qui y exercent des

tâches particulières, qu'il s'agisse du Bureau de manière générale, ou de la présidence.

En revanche, s'agissant des autres questions que vous venez de formuler – c'est-à-dire le nombre de séances, la rémunération exacte, etc. – soit cela peut être repris dans le cadre des commissions de mon dicastère, soit dans le cadre des comptes.

Concernant l'orientation générale, je peux vous dire – de mémoire des débats qui ont eu lieu tout récemment à propos de cette rémunération – que nous sommes plutôt dans les franges basses des rémunérations au niveau de conseils d'administration. S'agissant du nombre de séances, je chercherai et vous donnerai la réponse à la prochaine occasion.

## **Développement durable, mobilité, infrastructures et énergie**

**M. Jonathan Gretillat** intervient :

- J'ai une question relative à Viteos, et je crois que c'est une question que beaucoup d'habitant-e-s de la ville se posent suite à l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz : que peuvent nous dire les représentants de la Ville de Neuchâtel au Conseil d'administration sur la politique en matière de prix et de transparence sur les prix qui est pratiquée par Viteos dans le cadre de cette situation de crise énergétique ? C'est ma première question en lien avec ce sujet.

J'ai une deuxième question, que j'imagine plutôt relever du dicastère des finances, mais comme cela concerne aussi directement notre participation à Viteos, je me permets de la poser ici. Si c'est nécessaire, je la poserai plus tard. Il s'agissait d'avoir quelques explications complémentaires du Conseil communal concernant la dévalorisation des participations de la Ville à Viteos. Pourquoi une telle baisse, alors que la conjoncture – en tout cas telle qu'elle est prévue par le Conseil communal au niveau des estimations des recettes des personnes morales – semble manifestement plus favorable que défavorable en 2023 ?

Nous nous interrogeons, d'autant plus que la crise énergétique et la hausse des prix de l'énergie semblent faire que la marge bénéficiaire de Viteos devrait plutôt s'accroître. Nous souhaiterions donc obtenir quelques explications sur ce sujet.

**Mme Isabelle Mellana Tschoumy** intervient :

- Concernant le Service de la mobilité, à la rubrique 31300.01 Prestations de services de tiers, il est mentionné l'éventualité d'internaliser une tâche qui était jusqu'ici confiée aux Ateliers Phénix, c'est-à-dire la révision des



vélos en libre-service Neuchâtelroule. Il s'agit d'une prestation à caractère social, d'intégration.

Si vous décidez de retirer ce mandat aux Ateliers Phénix c'est pour « optimiser », nous avons bien compris, éventuellement CHF 75'000.- par année. Toutefois, cela nous semble un peu inadéquat, pour ne pas dire choquant. S'il s'agit effectivement de donner à deux collaborateurs internes à l'administration communale du travail qu'ils ne semblent pas avoir en suffisance actuellement, nous nous demandons ce qu'implique, pour les Ateliers Phénix, le fait de leur retirer ce mandat.

Nous noterons aussi qu'il s'agit d'une éventuelle décision qui a été prise sans consultation ou discussion. Nous le regrettons. Les Ateliers Phénix sont une entreprise sociale, Neuchâtelroule aussi, c'est un modèle d'affaires spécifique. Quelles seraient les conséquences pour les Ateliers Phénix ? Il nous semble quand même important de le savoir.

Vous mentionnez également que d'autres prestations sont prises en charge par ces Ateliers Phénix, et qu'ils ne perdraient pas tout. Mais l'ironie fait que figure également, parmi ces autres prestations – c'est mentionné dans le texte – l'impression des cartes journalières CFF. Or, il semble que ces cartes journalières mises à disposition de la commune vont disparaître l'année prochaine.

Aussi, nous demandons au Conseil communal de bien examiner d'autres éventualités possibles avec le Service des ressources humaines, avant de prendre des décisions qui pourraient être dommageables pour les Ateliers Phénix.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Ma question concerne le chauffage à distance. Dans le rapport de la Commission financière, nous apprenons que les chauffages à distance de Peseux et Corcelles-Cormondèche sont déficitaires. Pour quelles raisons sont-ils déficitaires et quelle somme cela représente-t-il ?

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- La première question concernait la tarification. Il faut savoir que les tarifs d'électricité de Viteos sont, chaque année, contrôlés par l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité, l'EiCom. Celle-ci audite les frais d'utilisation du réseau et peut refuser des augmentations de prix injustifiées ou ordonner, à titre rétroactif, des réductions lorsque des prix sont trop élevés. Il y a donc un contrôle des prix et des marges obtenues.

Concernant le gaz, la situation est similaire, mais pas identique, puisque Viteos a fait le choix d'appliquer les standards de la branche pour la distribution de gaz – suivant un organe de référence, qui s'appelle NEMO – afin d'offrir une meilleure transparence des coûts et des prix. Ceux-ci sont également audités chaque année.

Malgré le contexte difficile, la stratégie de maîtrise des coûts mise en place par Viteos a permis d'offrir à sa clientèle, pour l'année 2022, un prix du gaz naturel qui était inférieur à la moyenne suisse.

Les réseaux de chauffage à distance – CAD – qui utilisent du gaz seront aussi concernés par les hausses des prix dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en fonction de la part injectée dans le réseau.

Viteos s'approvisionne sur le marché de gros de l'énergie. Vous savez que c'est une entreprise qui, contrairement à certaines autres, produit relativement peu d'énergie propre : à peu près 13 %. Elle est donc très exposée aux tarifs d'achat de l'énergie sur le marché et subit directement les effets de la crise mondiale.

L'entreprise suit néanmoins de très près l'évolution des prix sur le marché, et nous dit mettre tout en œuvre pour limiter les effets de l'inflation mondiale du prix des énergies sur les consommatrices et consommateurs.

En parallèle, Viteos va également intensifier ses activités dans la production d'énergies renouvelables indigènes et le développement des chauffages à distance dans les années à venir.

Vous avez aussi posé une deuxième question liée à, je cite, « la dévalorisation » de la participation à Viteos. Je parle sous le contrôle de mon collègue, qui complétera ou corrigera ce que je dis, mais quand on regarde le budget, il n'est prévu aucune perte de valeur de l'action. Au 31 décembre, la valeur de l'action continue d'augmenter, mais dans une proportion moindre que par le passé. C'est peut-être cela qui vous a induit à avoir la sensation qu'il y avait une diminution.

L'accroissement de la valeur de l'action dépend du bénéfice réalisé et du montant projeté des fonds propres. Le montant de la variation peut donc être plus ou moins important d'une année à l'autre.

J'aimerais revenir un petit instant sur ce que j'ai dit tout à l'heure, pour préciser un ou deux points qui sont quand même importants à garder à l'esprit. La plus grande part de l'énergie qui est fournie par Viteos provient des acquisitions faites sur les marchés de gros de l'énergie. Ces prix de l'énergie sont corrélés à ceux du marché européen dans le contexte de forte hausse due à la baisse de l'offre que nous avons connue.

Dans le contexte haussier, Viteos est contrainte, comme ses concurrents – c'est le point important – de répercuter les prix du marché sur ses clients.

Il faut savoir que l'EiCom, dans le cadre de la régulation, fixe une rentabilité maximale, tant sur les rendements admis, que sur les infrastructures de réseau et la marge réalisée par client sur l'énergie vendue. Le point central, c'est qu'une hausse des tarifs de l'électricité ne se traduit pas par une amélioration des résultats de l'entreprise. Je pense que c'est important de le noter.

J'aimerais souligner un dernier élément lié à Viteos : il faut rester attentif au fait qu'un certain nombre de défis extrêmement importants au niveau des investissements devront être réalisés, et ceux-ci doivent évidemment être couverts par des rentrées. Pour les 10 années à venir, il est prévu des investissements de l'ordre de 600 millions de francs sur le territoire cantonal, notamment pour le passage du réseau gaz vers le réseau de chauffage à distance. Et ce réseau de chauffage à distance devra être alimenté le moins possible par des énergies non renouvelables.

Cela veut dire qu'un double investissement sera réalisé, dans les énergies renouvelables et dans la transformation du réseau, avec un impact assez important sur les résultats de l'entreprise. Je pense que ces précisions étaient nécessaires pour avoir une idée un peu plus globale de la situation. J'aimerais souligner qu'elle est assez semblable pour la plupart des entreprises multi-énergies, telles que Viteos, qui ont exactement les mêmes défis en termes d'investissements dans les 10 à 15 ans qui viennent.

Je passe maintenant à la question des Ateliers Phénix. Depuis plus de 30 ans, les Ateliers Phénix œuvrent dans le domaine de la réinsertion socio-professionnelle. L'essentiel des activités que l'association a développées sont au service des collectivités publiques, dont une partie importante avec la Ville de Neuchâtel, fondatrice de ce projet. La Ville est représentée au sein du comité de l'association.

L'ensemble des prestations des Ateliers Phénix est assuré par des personnes en voie de réinsertion sociale ou professionnelle. Ces places d'insertion sont financées par les services cantonaux de l'emploi et de l'action sociale.

Les comptes 2021 des Ateliers Phénix mentionnent un montant d'un million de recettes pour 1,6 million de charges. Le manque à gagner est chaque année compensé par les subventions : les Ateliers Phénix sont soutenus à hauteur d'environ CHF 560'000.- par le Canton – via des achats de places d'insertion – et à hauteur de CHF 190'000.- par la Ville de Neuchâtel, montant qui se subdivise par une subvention directe, la convention Neuchâtelroule, qui a été mentionnée, ainsi que d'autres prestations.

Je pense que ce qui est important de souligner ici, c'est que moins il y a de gens qui sont en insertion, plus les montants qui sont accordés par l'Etat baissent. Ce qui est un peu paradoxal, car cela signifie, en fin de compte, que quand les choses vont bien pour les gens, la situation devient un petit peu plus compliquée pour l'association elle-même.

La convention avec Neuchâtelroule porte sur un montant de CHF 70'000.-, à mettre en regard par rapport aux chiffres globaux de plus d'un million de francs chaque année. Elle est appelée à évoluer dans le contexte du développement de l'offre, ainsi que des réorganisations et recherches de synergies liées à la fusion, en matière de locaux et de personnel, en particulier. C'est la raison pour laquelle la convention actuelle a été reconduite, mais avec des possibilités de débite, de part et d'autre, de six mois en six mois.

L'essentiel de mon message et la réponse que je peux donner à la question posée, c'est que le Conseil communal est parfaitement conscient du fait qu'il s'agit d'un mandat important pour les Ateliers Phénix, dont la mission lui tient particulièrement à cœur. C'est la raison pour laquelle des discussions approfondies seront menées ces prochains mois, dans le but de trouver une solution pouvant, dans toute la mesure du possible, convenir à l'ensemble des parties. Je tiens à préciser qu'aucune décision n'a été prise à ce stade : les discussions sont actuellement totalement ouvertes.

C'est peut-être aussi l'occasion de rappeler que le Conseil communal et les services de la Ville – notamment, mais pas exclusivement, ceux du Dicastère du développement durable, puisque c'est d'eux que l'on parle ici – sont très sensibles à leur rôle d'intégration dans le monde du travail, qu'il s'agisse de formation d'apprenti-e-s ou de stagiaires, de l'engagement de personnes bénéficiant de l'assurance-invalidité ou encore de l'intégration d'une équipe des Perce-Neige, chargée de l'entretien des places de jeux communales. Neuchâtelroule, au-delà de la collaboration du projet avec les Ateliers Phénix, a, par ailleurs, également recours aux services de personnes du domaine de l'asile, pour gérer le prêt des vélos, en particulier au port.

Bref, la dimension sociale de la durabilité n'est en aucun cas négligée dans la pratique de notre administration. Le Conseil communal est assez confiant que les discussions à venir pourront amener à trouver des solutions qui puissent convenir. Mais ce n'est pas forcément la solution actuelle qui devra être pérennisée, nous en trouverons peut-être d'autres.

Le troisième point concerne le chauffage à distance. Je suis désolé de sauter un peu du coq à l'âne, mais c'est la succession des questions qui le veut ainsi. Concernant le chauffage à distance de Peseux et Corcelles-Cormondèche, je vais également répondre sous le contrôle de mes

collègues, car le poste figure bel et bien dans le chapitre de mon dicastère, mais il est géré par le Service des finances, tandis que la gestion technique des installations, elle, est assurée par le Service de la gérance.

Sur le fond, les deux chauffages à distance – CAD – de Peseux et de Corcelles-Cormondèche sont aujourd'hui comptabilisés globalement dans la nouvelle commune. La situation du chauffage à distance de Peseux impacte donc les comptes globaux des deux CAD. Mais, dans les faits, le bilan du chauffage à distance de Corcelles-Cormondèche est équilibré à fin 2021, comme pour les exercices précédents. Il n'y a pas de souci particulier avec le chauffage à distance de Corcelles-Cormondèche.

Pour celui de Peseux, hélas, c'est un petit peu différent, parce qu'il présente plusieurs dizaines de milliers de francs de déficit chaque année depuis un certain temps. En 2021, ce déficit a été de l'ordre de CHF 40'000.-, malgré un ajustement de prix effectué avant la fusion par les anciennes autorités, mais qui s'est révélé malheureusement insuffisant. Ce déficit chronique était amorti chaque année par l'ancienne Commune de Peseux par un prélèvement sur une réserve affectée, qui est malheureusement, elle aussi, devenue déficitaire avec le temps.

Nous avons ainsi un petit peu alimenté ce déficit, sans que ce soit une absorption de déficit : cela s'appelle une avance, qui se monte à CHF 200'000.- au titre de « réserve », qui devra être amortie et prise en compte dans les budgets futurs.

Le Service des finances attend d'avoir le résultat de 2022 – pour avoir deux exercices complets – pour voir exactement l'entier des choses, puisque l'on peut peut-être penser que cela pourrait aller mieux certaines années. On verra à la fin de l'année, mais, d'après ce que j'ai pu entendre, je ne suis pas spécialement optimiste. Ce d'autant que la hausse des prix du gaz aura une incidence sur ce même tarif, qui devra, selon toute vraisemblance, être revu.

**M. Mario Vieira** intervient :

- Dans le domaine des forêts, on s'aperçoit que les charges nettes du budget 2023 sont prévues à CHF 960'700.-. Cela représente une charge nette de CHF 406.- par hectare.

En sachant qu'en 2021, la perte nette était de CHF 260.- l'hectare, contre CHF 33.- l'hectare en moyenne suisse – et tout en étant conscient que, dans le contexte de l'économie forestière, il n'est pas surprenant d'avoir une perte nette – il est relevé que, chez nous, elle est significative par rapport à la moyenne suisse, soit huit fois plus élevée. Monsieur le Conseiller communal, pourriez-vous me donner quelques raisons ?

Et si vous le permettez, ma deuxième question est aussi en relation avec la forêt, car cela concerne les besoins en bois du chauffage à distance, en l'occurrence Mail-Maladière. Je fais référence au rapport de la Commission financière, qui mentionne que depuis 2018, les besoins sont passés de 7'500 à 14'000 m<sup>3</sup> de plaquettes.

Ce volume de bois provient, bien entendu, à 59,5 % de forêts dont la commune est propriétaire, et est, sauf erreur, vendu à Viteos qui gère l'ensemble du réseau de chauffage à distance. Entre 2018 et 2021, le prix du bois est resté constant, soit 5,9 ct le kWh, selon le rapport sur la gestion et les comptes de l'exercice 2021.

Pendant, et comme vous le savez, les prix des énergies ont augmenté considérablement cette année, et ne vont probablement pas descendre de sitôt. Est-il envisageable que le prix de vente de bois à Viteos suive le prix du marché ?

**M. Mauro Moruzzi**, responsable du Dicastère du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et de l'énergie, déclare :

- En préambule, je vous rends attentifs au fait qu'il existe deux rapports d'information de l'ancienne Commune de Neuchâtel sur la thématique du bois, qui ont été transmis au Législatif : un du 23 mars 2011 et un autre du 18 octobre 2017. Certains éléments des réponses que je vais donner maintenant peuvent y être retrouvés.

Je constate qu'il y a un rythme de 6 ans pour les informations données au Conseil général. Vous allez recevoir deux rapports l'année prochaine : un sur le plan communal des énergies – qui va toucher en partie la question du bois-énergie – et l'autre sur la partie environnement, qui va aussi donner quelques indications sur le rôle de la forêt. Ainsi, il serait peut-être bien de rappeler, dans le cadre de ces deux rapports, quelques principes qui puissent un peu donner le cadre général dans lequel notre politique se situe.

Par rapport à la question du coût, vous prenez, comme référence, le coût d'entretien de la forêt suisse, par rapport à la forêt de la Commune de Neuchâtel. C'est de la forêt, mais ce n'est pas tout à fait la même chose. En effet, l'hectare moyen de la forêt suisse est très différent de l'hectare de la forêt de Neuchâtel. En quoi ? Les deux tiers de la surface forestière de la Ville sont des forêts périurbaines, alors qu'au niveau suisse, les forêts périurbaines représentent 10 %. La typologie d'entretien et d'usage de la forêt n'est donc pas du tout la même.

Concrètement, cela veut dire que les forêts de la Ville sont intensément utilisées et traversées par des infrastructures de mobilité – comme des routes, des lignes de chemin de fer, des chemins de desserte, etc. – et pour le transport de l'énergie, telles les lignes électriques. Ce sont autant

d'infrastructures qui nécessitent un suivi et des interventions très régulières dans la forêt proche pour garantir la sécurité des personnes et des installations.

Il y a aussi les infrastructures de loisirs, de détente et de sport, qui sont très nombreuses en forêt et à sa proximité, qui nécessitent également un entretien très régulier et des travaux de sécurisation importants, principalement en lien avec le dérèglement climatique. Je pense, en particulier, à des coupes de secteurs entiers de forêt qui se dessèchent, et où il faut replanter des essences différentes, parfois à des rythmes beaucoup plus rapides que le rythme naturel, c'est-à-dire celui que la planification normale pourrait autoriser.

Enfin, il y a aussi la proximité des bâtiments avec la forêt. Je rappelle que nous avons 12 km de lisière de forêt sur la commune de Neuchâtel, qui est souvent immédiatement au contact du bâti. Ceci entrave l'accès des machines forestières et des personnes qui réalisent les travaux d'entretien. Dans ces cas-là, les précautions à prendre en matière de sécurité sont nettement plus importantes qu'en pleine forêt, pour éviter tout dégât aux bâtiments lors des abattages.

Ainsi, le déficit par hectare de forêt se montait, en 2021, à CHF 268.-, si l'on prend les chiffres des comptes et pas ceux du budget, car, dans une première variante, j'avais reçu une comparaison avec le budget. C'est effectivement huit fois plus que le déficit moyen à l'hectare pour les forêts suisses, mais comparaison n'est vraiment pas raison. Dans un tel cas, il faudrait comparer avec une situation similaire à proximité d'une ville, pour avoir une référence assez claire.

Il faut quand même rappeler que ce montant couvre :

- la sécurisation des routes et des voies de chemin de fer,
- un accès, en tout temps, à une zone de détente, de loisirs et de sport,
- la protection des sources d'eau potable,
- un travail de vulgarisation et d'information sur la forêt – notamment le contact avec les écoles et des associations et organisations,
- l'entretien de milieux naturels riches en biodiversité,
- etc.

Il y avait une question sur le bois-énergie en rapport avec le chauffage à distance, du bois étant effectivement vendu pour le chauffage à distance Mail-Maladière, avec un appoint gaz. Il existe un accord avec Viteos, et – vous l'avez dit justement – le prix du gaz a évolué. Le problème est que nous avons un contrat sur un long terme et que nous ne pouvons pas – ou pas beaucoup – l'adapter entre les périodes de renouvellement.

C'est comme quelqu'un qui achète de l'électricité à 3 ct et que même si elle monte à CHF 2,50, il va être couvert jusqu'à la fin de son contrat.

Il y a quand même une nuance, par rapport à cela : il y a une forme de lien par rapport au prix du gaz, et, dès que ce prix dépasse les CHF 70.- par MWh – ce qui est le cas actuellement – une discussion est possible. Nous aurons cette discussion avec Viteos dans les semaines qui viennent, en vue des tarifs de l'année prochaine.

Vous soulevez donc un point qui est juste, et nous essaierons de négocier avec Viteos de la meilleure manière possible.

## Développement territorial, économie, tourisme et patrimoine bâti

**Mme Aline Chapuis** intervient :

- Dans les subventions aux organisations privées à but non lucratif de l'entité *Economie et domiciliation*, un montant de CHF 60'000.- est prévu pour le Neuchâtel Junior College. Notre groupe souhaiterait savoir quels sont les critères compris par le NJC pour bénéficier d'une telle subvention, et sur quelle base est établi ce montant ? A-t-il toujours été fixé à CHF 60'000.- ? Quels sont les engagements qui nous lient au NJC ?

Au vu de la taxe dont doivent s'acquitter les parents pour envoyer leur enfant faire cette douzième année scolaire du programme de l'Ontario – soit CHF 57'570.- pour un étudiant en provenance du Canada ou des Etats-Unis et CHF 64'640.- pour les étudiants d'autres pays – la subvention versée par la Commune de Neuchâtel paraît dérisoire.

De plus, notre groupe ne comprend pas vraiment en quoi une école qui accueille des étudiants en année préuniversitaire – sans leurs parents – lesquels retourneront, pour la plus grande majorité d'entre eux, suivre leurs études ailleurs qu'en Suisse est un atout pour notre politique de domiciliation. Y a-t-il un réel avantage à soutenir cette école privée ? Ne ferait-on pas mieux d'attribuer cette somme à une organisation qui en a le réel besoin ? Et, surtout, qui ne s'adresse pas uniquement à des jeunes issus, a priori, de familles privilégiées.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- La subvention du Junior College est liée à une subvention de siège, lequel se trouve en ville de Neuchâtel. Elle est historique, elle date de



1962, et fait l'objet d'une convention, juridiquement ancrée et signée par les autorités de l'époque, pour un montant de CHF 50'000.-.

Cette convention peut être considérée comme étant à revoir, mais elle nous oblige à nous en délier en juin, une année avant son terme.

Nous allons certainement reprendre le sujet dans le cadre de la commission du dicastère, voire dans le cadre des travaux du budget prochain. Toutefois, pour nous délier de cette convention, nous devrions le faire en juin 2023 pour juin 2024. Ainsi, le budget 2024 serait donc encore *péjoré* – selon vos termes – par 6 mois de cette subvention de CHF 50'000.-.

Cela dit, je pense qu'il faut que le débat de fond puisse avoir lieu en commission ou en sous-commission financière dans le cadre du budget 2024.

**Mme Aline Chapuis** intervient :

- Juste une petite précision : devons-nous comprendre que le montant, cette année, n'est pas de CHF 60'000.- comme indiqué dans le rapport de la Commission financière, mais de CHF 50'000.- ? Est-ce que c'est juste ?

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, répond :

- Oui, c'est juste. Sur cette ligne figurent plusieurs subventions, pour lesquelles nous sommes liés par des conventions, dont celle du Junior College pour CHF 50'000.-, et non pas CHF 60'000.-.

## **Développement technologique, agglomération, sécurité, finances et RH**

**M. Philipp Niedermann** intervient :

- Ma question se réfère à l'entité 151.01 Administration, en page 89. Le nouveau poste de chef de l'Organe de conduite régional – OCRg Littoral – est financé par le syndicat intercommunal de sécurité civile. Selon les commentaires du budget, en page 103, la création de ce poste affecte les charges de personnel, mais aussi les charges de transfert : *36110.00 Dédommagements cantons et concordats*. Elle a aussi un effet sur les revenus de transfert : *46120.00 Dédommagements des communes et des syndicats*.

Le Conseil communal peut-il nous expliquer ces différentes lignes de budget, ainsi que l'impact effectif de ce nouveau poste, respectivement

les raisons qui font que les charges de transfert augmentent nettement plus que les revenus de transfert ? Est-ce que cette nouvelle organisation conduit à un coût supérieur pour la Ville ?

**M. Alexandre Brodard** intervient :

- Je souhaiterais savoir ce que rapportent les parkings, en particulier le parking des Jeunes-Rives et celui qui se trouve sur l'ancien territoire de Panespo.

Nous lisons dans le budget que nous avons un déficit structurel de plus de 25 millions de francs annuels. Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel, il y a une année ou deux, avait décidé de fermer prématurément le parking des Jeunes-Rives. Je m'inquiète donc de la manière dont le Conseil communal va pouvoir compenser ces montants, qui s'élèvent certainement à plusieurs centaines de milliers de francs. Aussi, j'aimerais pouvoir obtenir des chiffres ce soir, si c'est possible.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Ma question concerne la sécurité publique, en page 92. On nous annonce deux postes supplémentaires à la sécurité publique et, paradoxalement, le guichet a été fermé. Sur le site de la Ville de Neuchâtel, le seul contact disponible pour la sécurité publique est une adresse email.

Faut-il en déduire que l'objectif du Conseil communal est de limiter le service à la population et de réorienter la sécurité publique uniquement sur des tâches de répression et de distribution d'amendes d'ordre ?

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Concernant l'OCRg, la question ne m'ayant pas été transmise, je serai légèrement imprécis dans la réponse. Je n'en ai pas eu connaissance, en tout cas, ou je ne l'ai pas vue, mais je vais répondre.

L'engagement d'un chef OCRg a été décidé, pour deux raisons principales, par l'ensemble des communes dans le cadre du syndicat de la sécurité civile du Littoral : une multiplication attendue de catastrophes potentielles et le fait que la Confédération ait demandé aux cantons de faire des plans catastrophes, les fameux plans KATAPLAN. Aujourd'hui, le Canton demande aux communes d'en faire de même, et il a été convenu qu'il était important d'avoir quelqu'un qui puisse le faire au niveau du Littoral.

La différence entre les revenus et les charges de transfert vient du fait que l'ensemble des coûts de la Sécurité civile du Littoral sont mutualisés entre

les communes en fonction d'un certain nombre de critères, en fonction des disciplines, telles qu'incendie, protection civile ou organe de conduite régional. Les coûts sont imputés à l'ensemble du Littoral. Toutefois, la Ville de Neuchâtel prend à charge une grande partie de ces coûts, puisqu'elle constitue la plus grande entité.

Si vous le souhaitez, je vous donnerai plus de détails, mais je ne peux pas vous donner le détail au franc près aujourd'hui. L'explication est cependant la même pour l'ensemble des postes : c'est mutualisé en fonction d'un certain nombre de critères, et les coûts sont répartis en pourcentages entre les différentes communes.

La différence entre les charges et les revenus est due au fait que nous participons à ces coûts de façon importante par rapport au reste des communes. C'est la même chose au niveau du syndicat éorén ou autres de ce type.

En ce qui concerne les parkings, la somme encaissée entre 2018 et 2022 pour celui des Jeunes-Rives correspond à une moyenne de CHF 500'000.- par année. Pour le parking de Panespo, c'est un montant de CHF 253'000.- par année. Pour ces deux parkings, c'est une somme moyenne de CHF 757'306.- précisément, qui est encaissée chaque année.

S'agissant de la question relative aux ASP, celle-ci est double. La première question concerne la fermeture du guichet, qui est effective depuis 2021. Elle a été réalisée en transférant les activités principales au guichet du Sepoqua. Ainsi, taxes chiens, objets trouvés et autres éléments de ce genre se trouvent au Sepoqua. En ce qui concerne les autorisations de stationnement ou les documents en lien avec les chantiers, ces éléments sont disponibles sur le Guichet unique.

Il faut relever que jusqu'en 2021, les gens qui ouvraient des chantiers devaient venir le matin faire la queue devant le guichet pour obtenir leur autorisation. Avec le système tel qu'il existe aujourd'hui, ils peuvent commander les éléments nécessaires un ou deux jours à l'avance par le biais du Guichet unique. Lorsque des travaux sont réalisés à l'autre bout de Neuchâtel, c'est un avantage d'éviter de faire venir les gens au centre-ville pour chercher une vignette et repartir ensuite à l'autre bout de la ville rejoindre leur zone de travaux.

Concernant les deux nouveaux agents prévus pour 2023, les raisons sont multiples. La première est que la Ville a poursuivi son plan de stationnement et a créé de nouvelles zones de vignettes qui nécessitent aussi un contrôle un peu plus serré que par le passé.

Les nouvelles mesures en zone piétonne nécessitent aussi une présence accrue de la Sécurité publique, afin d'assurer le respect des nouvelles

règles. Les contacts que nous avons eus avec la population dans le cadre des cafés-sécurité ont montré aussi de nombreuses demandes en termes de régulation de la cohabitation entre les piétons et les cyclistes.

D'autre part, nous avons eu pratiquement un doublement des manifestations en ville de Neuchâtel, telles que manifestations publiques, fêtes ou événements sportifs. Il y a aussi un autre aspect qu'il ne faut pas oublier : nous avons depuis quelques années une augmentation très importante des vols dans les magasins. Nos agents assurent quand même un minimum de sécurité à ce niveau-là et collaborent parfois avec Police neuchâteloise par le biais de patrouilles mixtes.

C'est donc l'ensemble de ces éléments qui font que nous avons mis deux nouveaux agents de sécurité publique au budget 2023.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Le 7 décembre dernier, le Grand Conseil adoptait, avec son budget, une série de mesures, dont certaines portaient sur la réforme de l'imposition sur les bénéficiaires des personnes morales, qui devrait agir sur le budget des communes, certainement positivement.

Peut-on nous donner l'impact des mesures sur les finances communales pour 2023 ? Ces chiffres sont-ils ceux de notre Service des finances ou ceux du service cantonal ? La même question se pose concernant notre participation aux contrats de formation.

**M. Jonathan Gretilat** intervient :

- Deux ou trois petites questions s'agissant du Service des ressources humaines. Premièrement – peut-être pour faire le lien avec la question que j'avais déjà posée au budget l'année passée – il s'agit de savoir ce qu'il en est du dispositif de gestion externe de prévention des conflits, dont le budget avait été augmenté l'année passée.

Je ne me rappelle plus exactement des explications du Conseil communal, mais le budget était attendu à la hausse. Cette hausse du recours à ce service externe s'est-elle avérée ? Quel est l'usage qui en est fait aujourd'hui ? Quelle est l'évolution prévisible pour l'année prochaine, étant entendu que le budget a été revu un peu à la baisse par rapport à l'année passée ? Cas échéant, quels sont les motifs qui justifient quand même l'accroissement de ce recours à ce service par rapport à la période avant la fusion ?

La deuxième série de questions concerne le personnel communal : plus particulièrement, qu'en est-il aujourd'hui de l'état des heures supplémentaires du personnel communal, à savoir qu'est-ce que cela représente en nombre et en montant financier ? Quelles sont les mesures

envisagées aujourd'hui par le Conseil communal pour les réduire, respectivement les compenser ?

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- En ce qui concerne « VIE CHÈRE », il faut relever que la Commission financière du Grand Conseil a modifié les propositions du Conseil d'Etat. Ces éléments ont été validés lors du vote sur le budget et signifient des coûts supplémentaires à hauteur de 2,3 millions pour l'ensemble des communes, puisque la Commission financière a augmenté l'aide aux primes LAMAL et l'indexation des aides qui sont accordées à la population qui en a besoin. Ces éléments ont une influence assez importante sur la Ville de Neuchâtel.

En réponse aux questions, l'évaluation de l'effet global est la suivante :

Au niveau du contrat de formation, la baisse de 0,13 % aurait un impact positif de CHF 100'000.- pour la Ville de Neuchâtel. Les éléments en lien avec les subsides LAMAL et l'aide sociale péjorent de CHF 600'000.- la situation de la Ville. La compensation de la progression à froid sur l'impôt des personnes physiques aurait un impact négatif de 1,7 million pour la Ville de Neuchâtel. Par contre, au niveau des personnes morales, l'impact a un effet positif estimé entre 2 et 3 millions. Ainsi, en globalité, l'amélioration totale pour la Ville de Neuchâtel se chiffrerait entre 1,5 et 1,8 million.

Je tiens à préciser que le Conseil communal n'a pas souhaité modifier le budget en l'état. La plupart des communes ont déjà passé leur budget sans ces modifications, et si nous ne les appliquons pas, c'est pour un certain nombre de raisons.

Nous avons eu des augmentations de la facture éorén et de la facture sociale, que nous avons budgétées au plus serré, de façon à pouvoir rentrer dans le dispositif prévu par le règlement des finances. Depuis l'établissement du budget, nous avons eu une augmentation de 50 % des prix du gaz. Néanmoins, nous avons augmenté une fois le budget, mais nous ne l'avons pas augmenté une deuxième fois. Nous avons, au budget, des recettes de concession supplémentaires pour CHF 300'000.-. Cependant, la décision sur la concession est combattue devant les tribunaux par l'entreprise qui a perdu.

Par ces quelques exemples, je tenais juste à expliquer pourquoi le Conseil communal n'a pas proposé d'adaptations, en date d'aujourd'hui, dans le budget 2023 de la Ville.

Le deuxième élément concerne la gestion externe des conflits. Les informations que je vais vous donner sont basées sur les documents qui ont été remis à la commission du dicastère et à la Commission financière.

Le dispositif de gestion externe et prévention des conflits a été mis sur pied en 2017. Il fonctionne toujours et est basé sur deux médiateurs qui interviennent sur demande, soit des services, soit des collaborateurs de la Ville de Neuchâtel.

Concernant la sollicitation, nous ne pouvons pas vous renseigner pour 2022, mais nous avons eu une légère augmentation des dossiers : nous sommes passés de 13 dossiers en 2020 à 15 dossiers en 2021. En termes d'interviews réalisées, nous sommes passés de 105 interviews en 2020 à 119 en 2021, sachant que nous avons eu quelques reports de dossiers 2020 sur l'année 2021.

Il est donc difficile de dire qu'il y a eu une augmentation importante. Toutefois, c'est un service qui est relativement nouveau, qui fait son chemin au sein de l'administration. Les gens prennent peu à peu connaissance de l'existence de ce service, et cela va probablement conduire à un nombre grandissant de demandes de la part des collaborateurs, au fur et à mesure qu'ils prennent connaissance des possibilités. C'est aussi l'une des raisons qui ont entraîné la réévaluation du budget. Nous avons un petit peu freiné cette réévaluation au budget 2023 justement sur la base des chiffres 2021.

En ce qui concerne le futur, nous avons vu que de nombreux cas de médiation concernaient des besoins d'écoute, d'accompagnement et de soutien dans le cadre du métier.

Une réflexion est actuellement en cours au sein du Service des ressources humaines sur la question d'avoir des personnes de confiance au sein de l'administration pour ces questions métiers, plutôt que de faire appel à des prestataires externes.

D'autre part, parmi les raisons les plus citées pour lesquelles les gens font appel aux médiateurs, il y a les problèmes entre les différents niveaux hiérarchiques. Ce qui peut en être la cause comme la conséquence, c'est que nous avons mené une campagne de sensibilisation sur le harcèlement et le stress au travail auprès des cadres et des collaborateurs, dans le courant des années 2021-2022. Il y a eu 245 collaborateurs et 11 sessions pour les cadres. C'est donc une centaine de cadres qui a suivi ces formations.

Aussi, nous pensons que le fait d'avoir participé à ces formations peut avoir créé une demande. Cependant, nous avons organisé ces formations pour équiper nos cadres des outils nécessaires pour essayer de diminuer

les problématiques qui sont recensées. Nous espérons donc, avec ces mesures, arriver à diminuer le nombre de cas.

En 2023, avec les représentants des ressources humaines du Canton, des Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle, et des Communes du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers, nous allons finaliser un programme de formation spécifique pour les cadres. Nous pensons que cela aura aussi un impact sur le bien-être des collaborateurs et les améliorations des relations, en réponse aux problèmes au niveau des liens hiérarchiques. Ce sont les deux pistes sur lesquelles nous travaillons pour faire face au constat de cette légère augmentation, et, surtout, aux causes principales de celle-ci.

Concernant les heures supplémentaires, je ne connais pas les montants. Ce que je peux vous dire c'est que nous avons 47'000 heures supplémentaires en 2020 en Ville de Neuchâtel – sans les anciennes communes – et 47'300 heures en 2021. Nous avons demandé, qu'en vue de la fusion, ces heures soient réduites au maximum. Force est de constater qu'au fur et à mesure que les heures supplémentaires étaient réduites, la fusion en créait de nouvelles.

C'est un chantier que nous avons commencé à entamer dans les discussions au sein du groupe de travail avec les associations du personnel, au niveau de la façon dont nous traitons le travail du samedi et du dimanche. Nous avons déjà signalé que, pour faire face à cette augmentation d'heures supplémentaires, il y aurait probablement des conséquences soit en termes d'EPT supplémentaires, soit en termes d'organisation différente.

Il y a aussi un travail à faire pour faire respecter le statut. Le statut du personnel stipule que les heures supplémentaires doivent être effectuées sur ordre du supérieur, et je ne suis pas forcément convaincu qu'aujourd'hui la totalité des heures supplémentaires soit exécutée sur ordre. A ce niveau-là, une sensibilisation est aussi faite auprès des collaborateurs et des cadres. En effet, nous devons aussi nous interroger si ce grand nombre d'heures sont effectivement effectuées pour de bonnes raisons et, si c'est le cas, la question se pose de savoir si nous avons suffisamment d'EPT à certains endroits ou si nous devons revoir l'organisation. Nous devons être pointus sur ces éléments pour apporter la bonne réponse.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Il semblerait que notre administration soit particulièrement touchée par un taux d'absentéisme élevé, notamment en raison d'affections psychiques.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer quel est le taux de sinistralité, notamment en raison d'affections psychiques, et quel en est le pourcentage d'augmentation entre 2020 et 2021 ? Quelle est la position de notre commune par rapport à la moyenne cantonale ?

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Les chiffres sont, là aussi, basés sur les statistiques qui ont été fournies, et je confirme que nous voyons effectivement une évolution – moins élevée pour ce qui est du nombre de cas, mais plus élevée s'agissant du nombre de jours de maladie – qui touche particulièrement les deux types de diagnostics suivants : l'appareil locomoteur et les affections psychiques.

En ce qui concerne les affections psychiques, nous sommes passés de 32 à 37 cas dans les années 2017 à 2019, à 49 cas en 2021. L'augmentation est relativement modérée en termes de cas. Par contre, en termes de nombre de jours, nous sommes passés d'une moyenne de 1'096 à 2'004 jours de maladie psychique pour l'ensemble de la commune. Cela représente une augmentation de 83 %.

Dans les causes possibles qui ont été identifiées, il y a un effet Covid, un effet fusion, le contexte mondial relativement anxiogène depuis quelques années, ainsi qu'un certain nombre de situations particulières où, dans un service spécifique, beaucoup de cas sont survenus suite à des éléments qui sont connus, qui sont sortis dans la presse et sur lesquels je ne reviendrai pas.

Concernant les chiffres, nous n'avons pas de comparaison au niveau du nombre de jours maladie pour affection psychique. Je tiens à signaler que notre assureur nous a dit que le constat était général et pas uniquement spécifique à la Ville. Un article de la RTS, faisant référence à 260'000 collaborateurs d'un grand nombre d'entreprises, est récemment paru. Celui-ci mettait en évidence une augmentation du nombre de cas psychiques, ainsi qu'une augmentation de l'absentéisme dans toutes les entreprises.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Merci Monsieur le Conseiller communal. Si vous n'avez pas la position de la Ville par rapport à la moyenne cantonale ou suisse concernant les affections psychiques, vous l'avez certainement sur la globalité. Pouvez-vous nous la donner ?



**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, répond :

- Nous avons dit, lors du travail en commission, que nous allions regarder au niveau de l'absentéisme, où là, nous pourrions éventuellement avoir des chiffres, et que nous tiendrions la commission informée dès que nous les aurions obtenus. Je ne peux pas vous donner de chiffres aujourd'hui.

## Famille, formation, santé et sports

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Une petite question au niveau du *Service formation et égalité* : dans le rapport de la Commission financière, on apprend que la charge salariale du personnel enseignant est supportée à 45 % par l'Etat et 55 % par la Ville ; par contre, les participations à la caisse de pension sont réparties à 37 % pour le Canton et 63 % pour la Ville. Peut-on nous expliquer cette balance ? Est-ce que l'on a une idée de l'historique de ces cotisations LPP ?

**Mme Jacqueline Zosso** intervient :

- Ma question porte sur le Centre de santé sexuelle et planning familial. Si nous remercions le Conseil communal pour la prise en compte de nos remarques concernant la dotation en personnel du Centre de santé sexuelle de la Ville de Neuchâtel, si ce service peut répondre correctement aux besoins de la population en matière de santé sexuelle, nous savons qu'un groupe de travail au niveau cantonal réfléchit à l'organisation de la prise en charge des personnes qui sollicitent les différents services de santé sexuelle de La Chaux-de-Fonds, de la Ville de Neuchâtel et de l'association Générations Sexualités Neuchâtel.

Une meilleure coordination entre ces différentes entités est vivement souhaitée, de même qu'une répartition des prestations selon les compétences spécifiques des trois organismes, ainsi qu'une uniformisation des prix afin d'éviter le clientélisme.

Qu'en est-il de l'avancement des travaux de ce groupe ? Le Conseil communal peut-il nous en dire plus ?

**Mme Nicole Baur**, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, répond :

- Concernant la participation à la caisse de pension, j'ai posé la question à l'éorén qui m'a répondu que c'était historique, mais que l'on ne savait pas pourquoi il en était ainsi. Je vais reposer la question et reviendrai en

ayant une réponse un petit peu plus explicative. Les salaires sont effectivement payés à 45 % par le Canton et 55 % par les communes, mais cela aussi a été une fois décidé par le Canton. Comme beaucoup de choses dans ce domaine, il y a toujours des fantaisies qui nous surprennent.

S'agissant du Centre de santé sexuelle, les trois acteurs responsables de la santé sexuelle désignés par le Canton – à savoir le centre de La Chaux-de-Fonds, le nôtre et le GSN – ont été conviés à quatre séances entre septembre 2021 et juin 2022. Ces séances avaient pour objectif de déterminer, d'une part la liste des prestations à fournir par les trois acteurs, d'autre part la répartition de ces prestations, c'est-à-dire qui les fournit, ainsi que le nombre d'EPT nécessaire pour chaque entité, afin de pouvoir assumer ces prestations.

Pourquoi le Canton a-t-il entamé ces discussions ? Ce sont de longues discussions qui datent de plusieurs années, mais si le Canton a tout à coup souhaité un peu accélérer le mouvement – également à notre demande – c'est parce qu'il doit établir un contrat de prestations avec chaque entité pour respecter sa propre loi sur les subventions.

Il nous a donc fait une proposition validant les prestations du centre de Neuchâtel et le nombre d'EPT nécessaire pour fournir ces prestations. Il a fait la même chose avec les deux autres entités.

Or, dans ce contrat, le prix de l'EPT n'était pas le nôtre : d'une part, il était inférieur et, d'autre part, il ne reconnaissait pas les frais annexes, tels que la formation continue, les locaux nécessaires pour fournir la prestation et d'autres éléments dont je vous passe le détail.

Nous avons donc contesté le calcul effectué par le Canton – il nous proposait un financement d'environ 50 % pour l'entier des coûts du Centre de santé sexuelle – ce à quoi il a répondu que cette proportion était dans la ligne de ce qui a été fait ces dernières années.

Nous contestons ce calcul, ainsi que la hauteur de ses obligations. Nous nous basons sur un certain nombre d'éléments juridiques. C'est là où nous en sommes : avec l'aide du Service juridique, nous avons écrit au conseiller d'Etat en charge de la santé et des finances pour contester son interprétation des obligations du Canton en la matière.

Il faut savoir qu'une ordonnance de la Confédération fixe les devoirs des cantons en la matière, et je vous en lis une partie. Art. 1, al. 1 : l'ordonnance fédérale concernant les centres de consultation en matière de grossesse prévoit que : « Les cantons organisent les centres de consultation en matière de grossesse [...] prescrits par la loi. » L'al. 3 prévoit que : « [Les cantons] peuvent confier aux centres des tâches

analogues à celle des centres d'information sexuelle, de consultation conjugale et familiale, et vice versa. »

L'art. 1, al. 4 de la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse prévoit que : « Les centres de consultation doivent disposer de collaborateurs et de ressources financières qui leur permettent d'accorder sans retard les consultations gratuites et l'aide nécessaire aux personnes intéressées. »

Nous considérons donc, à ce stade, que le Canton, dans sa proposition de contrat, ne respecte pas cette ordonnance. En outre, il faut savoir que 52 % des personnes qui font appel à notre centre ne sont pas domiciliées sur la commune de Neuchâtel. Je pense donc qu'il est grand temps pour la Ville de questionner le Canton à ce sujet et c'est ce que nous avons fait le 9 novembre dernier. Notre courrier est resté sans réponse à ce jour.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Je reviens juste au niveau du Service des sports, avant de revenir sur la santé. Le groupe VertsPopSol a mentionné, lors de l'entrée en matière, le loyer de Neuchâtel Xamax pour le stade de la Maladière, versé selon un forfait lié au classement de l'équipe. Les charges ne sont donc pas indexées au niveau des coûts réels.

Dans le cadre de l'augmentation abrupte des coûts de l'énergie, la Ville pense-t-elle demander une compensation, même symbolique ? Ne serait-ce que pour un critère d'équité envers d'autres clubs qui doivent payer des locaux privés, et qui, eux, ne voient pas les prix rester au même niveau.

Concernant le Centre d'orthophonie, le rapport de la Commission financière nous apprend qu'un poste ne sera pas repourvu, mais, paradoxalement, on nous dit que ce poste est rentable et qu'il existe des listes d'attente au Centre d'orthophonie. La décision du Conseil communal est-elle définitive ou fera-t-elle l'objet d'une réflexion, étant donné que nous sommes à la recherche de rentrées financières ?

**Mme Nicole Baur**, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Concernant Xamax et l'utilisation du stade de la Maladière : Xamax verse à la Ville un montant forfaitaire de CHF 60'000.- si l'équipe évolue en Challenge League, et de CHF 100'000.- si elle évolue en Super League, ce que l'on aimerait bien, mais, pour l'instant, il s'agit de CHF 60'000.-.

Ce montant est défini dans un bail qui date de 2015. Je tiens à souligner que le principe de loyer forfaitaire est également valable pour toutes les équipes adultes des clubs amateurs qui occupent nos installations. S'il fallait transférer les charges énergétiques supplémentaires qui sont

facturées à la Ville en cette période de crise, il faudrait le faire sur toutes les associations sportives qui bénéficient de nos infrastructures. Ce serait en plus extrêmement compliqué.

Pour ce qui est de l'orthophonie, nous n'avons effectivement pas repourvu cette année un poste qui correspond à 0,5 EPT. Il faut savoir que les salaires représentent plus de 90 % des charges du Centre d'orthophonie. Il faut donc nuancer vos propos : en moyenne, un EPT d'orthophoniste coûte à la Ville CHF 143'600.- et, en contrepartie, chaque EPT d'orthophoniste a pu facturer environ CHF 125'000.-. Il s'agit donc actuellement d'une prestation qui coûte, dans son ensemble.

Les engagements récents et à venir, souvent d'orthophonistes en début de carrière, font toutefois baisser ce coût moyen, et c'est ce qui s'est passé récemment avec l'engagement de deux jeunes orthophonistes.

En outre, il faut mentionner que chaque employé-e supplémentaire – à temps partiel ou non – génère des frais en matière de gestion RH ou en soutien administratif et de secrétariat, ainsi qu'en espace. On notera encore la difficulté à trouver du personnel formé et la forte fluctuation des volumes de signalement, qui rendent difficile la planification à long terme des ressources nécessaires.

Ces éléments, intervenant dans un cadre budgétaire difficile, ont amené notre Conseil à rester prudent et à ne pas remplacer entièrement les départs qui ont eu lieu en 2022. Toutefois, rien n'est inéluctable, bien sûr, et si nous constatons demain que nous ne parvenons plus à répondre à la demande et à remplir notre mission, nous reverrons en tout cas la question des effectifs.

## **Culture, intégration et cohésion sociale**

La parole n'est pas demandée.

### **PLAN FINANCIER DES INVESTISSEMENTS** **2023-2026**

**M. Yves-Alain Meister** intervient :

- Le groupe PLR regrette que nous ne traitons pas le rapport n° 22-021, « Pour une meilleure priorisation des projets urbanistiques et une véritable concrétisation des investissements », en parallèle au budget 2023.

Ce rapport montre très clairement que, si le Conseil communal engage tous les investissements prévus, nous n'allons pas pouvoir respecter la limitation des investissements à 50 millions, comme défini par la modification du règlement communal sur les finances. Nous devrions déjà y déroger en 2024 si certains investissements ne sont pas différés. En particulier, n'ont pas encore débuté : les Portes-Rouges et les Jeunes-Rives. Nous pensons que c'est un sujet urgent qu'il faudra débattre lors de la prochaine séance de la Commission financière.

L'examen détaillé du budget 2023 étant terminé, le président, **M. Christophe Schwarb**, propose d'étudier les différents arrêtés et amendements, en commençant avec l'amendement déposé par les groupes socialiste et VertsPopSol, qui modifie différentes rubriques du budget.

Cet **amendement étant combattu**, la parole est donnée à son auteure pour l'argumentation.

**Mme Claire Hunkeler**, porte-parole du groupe socialiste, développe l'amendement, déposé par les groupes socialiste et VertsPopSol :

- Comme déjà annoncé dans l'entrée en matière, cet amendement vise à réorienter certains choix du Conseil communal qui nous ont paru peu judicieux, tout en conservant l'équilibre financier du budget 2023. Les groupes socialiste et VertsPopSol ont pris en compte les propositions d'économies du Conseil communal dans le cadre de l'équilibrage du budget, discutées en Commission financière pour l'amendement de cette dernière, quand bien même ces propositions n'avaient pas été portées à la connaissance de tous les membres du Conseil général, mais seulement à ceux de la Commission financière.

Ces modifications sont présentées en un seul amendement, car elles nous paraissent liées. Nous souhaitons que le budget de la culture soit augmenté pour permettre aux acteurs culturels de faire face à la période post-Covid. Pour ce faire, nous proposons des économies ailleurs. Nous relevons que 40 % de ces diminutions sont proposées au sein même du Service de la culture. Ainsi, nous ne pouvons donc pas être soupçonnés de toucher un département particulier pour nos propositions d'économies.

Concernant la diminution des frais de réception et des subsides à des acteurs privés, il n'est pas jugé judicieux, dans la conjoncture actuelle, d'attribuer de tels montants à des acteurs économiques – dans le cadre d'une stratégie pour laquelle nous attendons un rapport – en se substituant aux banques qui accordent les prêts pour les nouvelles entreprises. Et l'on ne parle pas ici de migrants, mais d'expatriés. Quels

sont les critères pour aider ces entreprises privées ? Dans une période financière un peu compliquée, nous sommes surpris que l'on paie pour des prestations que l'on ne nous a pas demandé de délivrer.

La Ville a engagé un délégué à la domiciliation pour faire un travail de réseautage, c'est-à-dire réunir les acteurs et aider à créer des synergies. Pour le surplus, selon nous, il appartient aux acteurs privés de passer à la caisse. Cependant, nous nous réjouissons de lire le rapport, que nous étudierons avec intérêt, et qui nous apportera peut-être d'autres réflexions. En attendant ce rapport, nous restons au budget 2022.

Concernant la cotisation à NEXPO, de CHF 1.- par habitant, nous pensons que celle-ci pourrait être remise au budget dans les années futures, quand la situation financière de notre commune se sera améliorée.

Pour les aides culturelles, la baisse des subventions n'a pas paru justifiée dans un contexte post-Covid, où de nombreux artistes se trouvent toujours dans une situation précaire, aggravée par l'inflation.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe vert-libéral, déclare :

- Nous venons d'entendre les explications sur cet amendement, qui avaient d'ailleurs été données, mais qui ne vont pas changer la position de notre groupe, qui ne le soutient pas, je l'ai déjà dit en préambule.

D'une part pour une question de forme, dans la mesure où une partie de cet amendement a été déposée en Commission financière, et qu'il a donné lieu à de nombreuses et longues discussions en commission. Cet amendement a ensuite été retiré au vu de la solution et de l'amendement proposé par la Commission financière, laissant au Conseil communal la charge de trouver un certain montant d'économies pour compenser l'échelon accordé. Ainsi, sur la forme, et au vu des efforts consentis par tous, nous ne trouvons pas judicieux que cet amendement soit proposé maintenant.

Sur le fond, nous constatons que le Conseil communal a quand même, en partie, entendu le groupe socialiste – qui avait déposé cet amendement en commission – puisque le Conseil communal, dans ses mesures d'économies, a d'ores et déjà prévu une diminution au Service de l'économie, tant en matière de BSM qu'en matière de charges de transfert au niveau des deux postes visés. Il faut alors nous expliquer si l'amendement vient encore diminuer davantage ce que le Conseil communal a déjà fait pour répondre à la proposition d'amendement acceptée par la Commission financière.

Sur la question plus spécifique des subventions culturelles, nous refusons également cet amendement. Nous considérons qu'avec un montant de

6 millions de francs de subventions pour l'aide à la culture en 2023, le monde de la culture est tout sauf abandonné. Je parle ici des seules subventions et non du budget de la culture dans son ensemble. J'aimerais quand même relever que ces quelque CHF 60'000.- sont près de cent fois moins pour les subventions directes en matière de sport.

Au surplus, les chiffres démontrent que durant ces 5-6 dernières années, les subventions ont pratiquement toujours augmenté, et que les montants budgétés dans ce domaine ont systématiquement été dépassés. Je ne parle pas ici des deux dernières années où le soutien a évidemment été beaucoup plus important – et à juste titre – mais le budget prévu pour 2023 est plus élevé qu'avant le Covid en tenant compte de la progression.

Bref, la crise du coronavirus a aujourd'hui une incidence nettement plus modérée – pour ne pas dire qu'elle a pratiquement disparue – sur les activités culturelles. Au vu des gros efforts d'économie dans tous les autres domaines, l'aide à la culture, telle que proposée par le Conseil communal, représente, à notre sens, un état intermédiaire mesuré entre la situation avant le Covid et le maximum obtenu pendant la crise Covid.

Encore une fois, considérant l'ensemble de ces mesures et des explications données sur l'amendement – et compte tenu des propositions et des mesures auxquelles s'est déjà engagé le Conseil communal pour réduire certains postes qui figurent dans cet amendement – les groupes socialiste et VertsPopSol faciliteraient sans doute notre tâche en retirant cet amendement, et en donnant ici toute la valeur au travail commun qui a été réalisé entre la Commission financière et le Conseil communal.

**Mme Charlotte Grosjean**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Pour ne pas répéter tout ce qu'a dit ma collègue, le groupe PLR va dans la même ligne d'idées que le groupe vert libéral : c'est effectivement briser le consensus qui a eu lieu entre tous les partis et qui a été voté à l'unanimité en Commission financière.

On décide là de diminuer le montant attribué à la domiciliation pour le donner à la culture, sans avoir le rapport : nous verrons que dans le prochain amendement sur la mobilité, c'est l'inverse. J'en parlerai plus tard. Dans l'intervalle, nous refuserons également cet amendement et demandons évidemment qu'il soit retiré si c'est possible.

**Mme Johanna Lott Fischer**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Avec cet amendement commun des groupes socialiste et VertsPopSol, notre groupe souhaite donner un signal politiquement fort en faveur des

acteurs culturels, tout en respectant, bien sûr, le degré d'autofinancement fixé à zéro.

Si nous voulons maintenir la richesse culturelle locale, un soutien étatique est nécessaire, car la création et la recherche culturelles ne suivent pas un modèle économique de rentabilité. Cela est spécialement vrai pour cette année qui est encore en période post-Covid : les actrices et acteurs culturels souffrent toujours de ces deux ans de pandémie, malgré les soutiens étatiques qu'ils ont reçus.

Souvent sans prévoyance sociale correcte, de nombreuses personnes sont tombées dans la précarité, en particulier les indépendant-e-s et celles et ceux qui cumulent les petits mandats. Ces prochaines années, la situation ne devrait pas s'améliorer. Si la reprise est enfin là, elle est plus lente dans le milieu culturel, notamment aussi à cause de l'engorgement de lieux de production. Pour nous, il est quand même nécessaire, à l'avenir, d'avoir plus de détails sur l'attribution de ces subventions, et également de mieux comprendre comment les différents domaines artistiques sont soutenus.

Concernant les diminutions proposées, notre groupe estime que les coupes supplémentaires à ce qui est proposé par le Conseil communal dans ces postes – frais de réception au Service de l'économie et de la domiciliation pour une population aisée d'expatriés et subventions à des entreprises privées – peuvent être faites cette année sans mettre en danger les services que la Ville doit offrir à sa population. Nous attendons d'ailleurs, comme les autres, un rapport sur l'attribution de ces subventions.

De même, pour la cotisation à NEXPO, l'affiliation à cette structure ne nous apparaît pas claire. Nous estimons que la somme attribuée – de CHF 1.- par habitant – peut être beaucoup plus valablement utilisée pour des démarches artistiques locales.

**M. Jules Aubert** intervient :

- J'exprime juste un petit regret. Je suis un grand *aficionado* de la culture, je la défendrai toujours. Toutefois, je suis juste un peu tiraillé par cet amendement, parce qu'il vient remettre en cause de longues discussions, qui ont demandé beaucoup de travail à la Commission financière, aux différents groupes, pour se mettre d'accord.

Si l'on prend la ligne 36360.00 du budget, on constate que les diminutions de subventions régulières équivalent à CHF 45'000.- et les subventions ponctuelles à CHF 100'000.-. La chose est la suivante : je comprends très bien la volonté des deux groupes qui ont déposé cet amendement de s'opposer à cette diminution à la culture, mais les diminutions ponctuelles qui équivalent à CHF 100'000.- n'ont pu être budgétisées par personne.



On pourrait donc imaginer que le domaine culturel joue aussi le jeu de cette politique budgétaire un peu difficile pour la Ville, et que les CHF 45'000.- qui viennent en diminution de budgets peut-être déjà préparés par des associations culturelles soient trouvés ailleurs.

J'ai le sentiment que l'on déséquilibre quand même un peu les rapports de force et les équilibres qui ont été trouvés péniblement par la Commission financière. Et cela, je crois que l'on peut le regretter quand même un peu.

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Tout en remerciant les auteurs de l'amendement de veiller à l'équilibre budgétaire et à la question de l'autofinancement, le Conseil communal s'y oppose toutefois, pour la simple et bonne raison que la Commission financière est arrivée à un compromis voté à l'unanimité de ses membres.

Alors qu'on lui demande de travailler main dans la main avec la Commission financière, le Conseil communal estime que le travail est compliqué lorsqu'un accord est passé en commission et que celui-ci est remis en question quelques jours après. Pour le Conseil communal, cela pose un problème.

Pour répondre à M. Jules Aubert, il faut signaler que la baisse des subventions dans le Service de la culture est de CHF 195'000.- sur un budget total de 7,2 millions.

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Juste une remarque de procédure : nous parlons d'un amendement au projet I – c'est-à-dire le budget – mais d'habitude, nous prenons les projets d'arrêtés V, IV, III, II, avant de voter le I, car ces arrêtés ont un impact sur le budget.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, précise :

- Alors, pas celui-là. Il est neutre, puisque l'on ventile différemment. C'est vrai que, de mémoire, c'est la première fois que l'on voit cela. Toutefois, la modification se fait *dans* le budget, mais cela ne change pas le résultat de l'arrêté I.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** intervient :

- Notre Autorité est compétente pour proposer des amendements à des objets qui vont donner matière à des votes, mais j'ai un petit problème quant à la forme, en rapport avec ce qui vient d'être dit : soit on amende

le budget, soit on le vote avec les chiffres qu'il contient, mais comment intègre-t-on un tel amendement dans le budget que nous votons ?

Le président, **M. Christophe Schwarb**, explique :

- Nous amendons le budget, évidemment, puisque les comptes vont être touchés. Mais cela n'aura pas d'influence sur les arrêtés que nous voterons à la fin. Contrairement aux arrêtés que nous allons voter tout à l'heure qui, eux, vont toucher le résultat. Mais là, le résultat ne change pas. Je rappelle que l'amendement proposé consiste, en résumé, à enlever CHF 70'000.- au Service de l'économie et CHF 45'000.- dans un poste du Service de la culture, pour rajouter ces CHF 115'000.- uniquement à la rubrique *Subventions aux organisations privées à but non lucratif*.

**Mme Violaine Blétry-de Montmollin**, responsable du Dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti, déclare :

- Ce soir, nous pourrions vous dire que l'Exécutif, au vu des différentes prises de parole et de l'orientation de la majorité du Législatif, se réjouit d'avoir un budget pour fonctionner en 2023, que les amendements déposés pour redistribuer CHF 100'000.- entre deux services n'ont pas de conséquences particulières sur un budget de 330 millions, et que vous profitez de l'acte politique qu'est le budget pour vous positionner sur la défense de vos politiques publiques, ce qui est tout à fait légitime dans toute collectivité publique. Ce soir, je pourrais vous dire cela.

Et pourtant... Et pourtant, la conseillère communale qui vous parle est sincèrement inquiète pour la première fois dans cet hémicycle. Elle est inquiète de voir qu'une partie du Conseil général casse les rares équilibres de plus en plus difficiles à construire entre nous, entre nous et vous. Et, à notre sens, cela va bien plus loin qu'une simple réflexion sur le contenu des amendements que vous déposez malgré le compromis trouvé, qu'ils soient à l'Office de l'économie ou ailleurs.

Ceci risque d'avoir des conséquences importantes qui vont au-delà des montants. Encore une fois, il s'agit de CHF 100'000.- par rapport à 330 millions.

Des conséquences, d'abord, sur la confiance – cela a été dit dans cet hémicycle, nous l'avons entendu tout au long de la soirée et nous le partageons – la confiance entre vous, entre groupes politiques, entre nous et la Commission financière et, évidemment, la confiance entre vous et nous.

Des conséquences, ensuite, sur les équilibres : des équilibres collégiaux, qui ont été trouvés tout d'abord par votre Conseil communal, entre nos

dicastères, partagés entre nous cinq, en toute collégialité et en toute transparence, depuis cet été ; des équilibres politiques, également, trouvés par votre Commission des finances ; des équilibres des sacrifices, enfin, construits de manière proportionnée entre les différents bénéficiaires de notre commune, ceci même si tout sacrifice fait mal et qu'il ne vous fait pas plus plaisir qu'à nous d'annoncer.

Et finalement, des conséquences sur notre fonctionnement. En effet, comment voulez-vous, dans ce contexte, entamer notre processus REMO, de réforme et de modernisation de notre administration, si l'on part aujourd'hui sur une fausse note ? Comment pensez-vous construire avec nous des solutions d'assainissement de nos finances, sur la base des constats que vous avez partagés avec nous depuis plusieurs mois déjà ? Comment allons-nous ensemble trouver un chemin si nous ne pouvons pas discuter sur les équilibres des sacrifices en toute confiance et en toute transparence ?

Et c'est justement cette crainte de l'avenir qui constitue l'inquiétude, en ce moment présent, que je voulais partager avec vous.

Pour revenir plus particulièrement aux amendements déposés : vous enlevez aux uns pour redonner aux autres. Mais les uns ont besoin de soutien autant que les autres aujourd'hui. Vous confrontez donc ce soir les artisans, les commerçants locaux, aux milieux culturels. Mais tous souffrent aujourd'hui. Tous ont besoin de soutien et de solutions équilibrées. Car les amendements que vous avez faits ne touchent pas du tout des solutions d'expatriés, comme vous l'avez dit. C'est uniquement pour le compte 31. Vous avez enlevé CHF 10'000.- qui ne sont pas contestés. Toutes les subventions privées, auxquelles vous avez enlevé drastiquement les montants, touchent bien les artisans et les commerçants locaux.

Vous êtes-vous donc rendu compte que vous enlevez près de CHF 110'000.- pour les actions valorisant les circuits courts, tenant compte des nouveaux efforts du Conseil communal, qui vous ont été transmis il y a une semaine – à savoir plus de CHF 38'000.- qui portent sur ces lignes-là – et de votre amendement pour plus de CHF 60'000.- ? Que vous enlevez, de fait, le soutien aux animations dans nos quatre localités tout au long de l'année ? Que vous enterrez la pérennisation des animations créées par les *Jeudi Oui*, les animations de Noël, dont le marché des artisans autour de la plage de glace qui vient de prendre place ? Car, c'est de cela dont nous parlons ce soir dans ce compte.

Est-ce vraiment cela que vous désirez ? A vous, évidemment, de faire vos choix. Mais nous trouvons dommageable de mettre en concurrence un milieu culturel – qui souffre, certes – avec un milieu des artisans et des commerçants, qui souffrent aussi suite à deux années de pandémie et en

raison de charges aussi monstrueuses qu'ils doivent assumer pour assurer le paiement de charges d'électricité et autres charges énergétiques.

Je ne suis pas moins inquiète après m'être exprimée, mais j'espère avoir pu clarifier de fausses allégations sur le développement économique local souhaité, pour les prochaines années, dans les comptes de cet office.

**M. Nicolas de Pury** intervient :

- Il ne faut pas mélanger les acteurs vivant de la scène et des commerçants ou des artisans. Mais nous attendons surtout un rapport qui nous explique ce que vous pensez, ce que vous nous avez dit ce soir. Nous n'avons pas pris connaissance auparavant de quoi que ce soit.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** intervient pour obtenir des précisions quant à la procédure de vote :

- Une question, pour être sûre : nous votons l'amendement sans inclure les économies que le Conseil communal a décidées ? En fait, l'amendement devrait partir des mesures du Conseil communal, sinon toute la proposition de la Commission financière tombe à l'eau. Si l'on ne prend pas en compte les CHF 400'000.- d'économies que nous avons demandées au Conseil communal, c'est toute la proposition qui tombe.

A mon avis, cet amendement doit être amendé pour partir des chiffres amendés par le Conseil communal et diminués de la proposition des groupes socialiste et VertsPopSol.

**Mme Julie Courcier Delafontaine** intervient :

- Pour essayer de répondre : cet amendement ne change rien à l'équilibre budgétaire, puisqu'il s'agit de prendre quelque part pour remettre ailleurs. Ce sont effectivement plutôt des rééquilibrages politiques.

Cela dit, cela s'ajoute évidemment à l'accord qui a été trouvé en Commission financière – puisque cet accord est celui de la Commission financière et non pas du Conseil communal – et que l'amendement de la Commission financière n'est pas encore voté. On part évidemment d'une page blanche, d'autant plus que le Conseil général n'est pas du tout informé des propositions du Conseil communal qui ont été transmises par mail après les réunions de groupes et, à mon avis, qu'aux membres de la Commission financière.

Donc oui, ces économies s'ajoutent, d'autant plus que la Commission financière, me semble-t-il, avait fait des *recommandations* quant aux lignes sur lesquelles faire ces économies. Il y a donc encore ces possibilités-là. Et je le rappelle : le budget cantonal devrait améliorer nos finances, aussi, nous ne sommes guère inquiets.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, commente :

- Je crains que l'on soit en train d'un peu tout mélanger...

**M. Alexandre Brodard** intervient :

- C'est ce qui arrive quand on dépose des amendements de dernière minute pour modifier des accords de commission...

Je reviens sur ce qu'a dit la représentante du groupe vert/libéral, qui me semble parfaitement sensé : à moi également, cet amendement me semble irrecevable. Irrecevable, en application des art. 289 et 290 de la loi d'organisation du Grand Conseil, qui s'applique ici par analogie. Je vous les lis rapidement pour que vous compreniez tous de quoi je parle :

Art. 289 : « L'amendement est une proposition qui vise à apporter une modification à un texte soumis à l'examen du Grand Conseil », soit, ici, du Conseil général. L'objet qui nous est soumis est le projet d'arrêté, ce n'est pas le développement qui suit.

Les limites de l'amendement [art. 290] : « Un amendement ne peut tendre : a) qu'à modifier ou à supprimer dans son ensemble un article ou un alinéa ; b) qu'à introduire un nouvel article ou un nouvel alinéa » – ce qui n'est pas le cas – « c) qu'à modifier le titre, le préambule ou le texte de l'objet en discussion », ce qui n'est pas le cas. « Le Bureau (...) tranche en cas de contestation ».

Je conteste donc la validité de cet amendement et je demande au Bureau de trancher.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- C'était mon but de convoquer le Bureau, mais je ne suis pas sûr que vous ayez tout à fait raison...

**M. Jonathan Gretilat** intervient :

- Je regrette un peu la tournure qu'est en train de prendre cette discussion. Je rappelle que le rôle premier d'un législatif, quel que soit son niveau – qu'il soit de niveau fédéral, cantonal ou communal – est d'adopter un budget. Adopter un budget veut dire pouvoir en débattre, peut-être se prendre de bec parmi le législatif ou entre l'exécutif et le législatif. Cela fait partie du débat démocratique.

Le fait de partir de l'idée que les propositions d'une commission – aussi compétente soit-elle et aussi remarquable qu'ait été son travail – ne doivent faire l'objet d'aucune discussion et doivent rester telles quelles lors de débat en plénum, cela ne joue pas. Ce n'est pas le fonctionnement démocratique.

Je pense qu'il est quand même utile de s'en rappeler au moment où nous avons ce genre de débat fondamental qu'est le budget. Peut-être que les uns et les autres, de tous les côtés de l'hémicycle, pourront s'interroger sur le fait qu'un compromis trouvé en commission ne tiennent pas le cap du plénum – c'est quelque chose qui arrive malheureusement assez souvent – et qu'il faille peut-être changer la méthode de travail. Effectivement, cela peut démontrer certains dysfonctionnements. Mais je pense que chacun peut faire son propre examen de responsabilité par rapport à cela.

Cela dit, pour revenir au sujet de la dernière intervention de M. Brodard, je pense qu'il ne faut pas être plus royaliste que le roi : quand on a un budget, on vote effectivement des arrêtés, mais comme cela se passe à tous les échelons, on peut amender les lignes budgétaires. Et c'est sous cette forme-là qu'il faut considérer les amendements qui ont été déposés.

La question de savoir si cela doit être voté en bloc ou pas est, à mon avis, une question qui peut être tranchée par le président du Conseil général, respectivement le Bureau. Toujours est-il que l'on ne peut pas empêcher un parlement communal de se prononcer sur les lignes budgétaires. Ce serait totalement anti-démocratique.

Je conteste donc l'intervention de mon préopinant et j'espère bien que le président permettra au vote de se dérouler sans que cela fasse plus de remous.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, décide une **suspension de séance de 10 minutes** et invite les membres du Bureau à le rejoindre.

À la reprise des débats, le président, **M. Christophe Schwarb**, informe :

- Le Bureau s'est réuni et a décidé de faire voter l'amendement. Il paraît inconcevable, pour le Bureau, que cet amendement soit irrecevable. Le terme *amendement* est peut-être mal approprié : il s'agit d'une *modification de lignes au budget*, ce qui est de la compétence du Conseil général. On ne peut pas simplement mettre à la poubelle cette proposition de modification de comptes.

Nous allons donc voter sur ce que l'on peut appeler *proposition de modification du budget*. Que cela ait un impact ou non sur l'arrêté I est une autre question qui viendra plus tard. Nous ne l'avons pas ici, puisque les charges sont égales aux recettes, contrairement aux autres arrêtés sur lesquels nous allons nous prononcer tout à l'heure.

La deuxième question était de savoir comment il fallait voter tout cela. Vous avez le justificatif dans le projet de modification et, je crois que personne ne l'a relevé, nous allons voter en bloc, sinon cela n'a aucun sens. Nous voterons l'ensemble des propositions qui sont faites.

Pour répondre à la dernière question qui était de savoir si c'était en rapport avec les travaux de la Commission financière et les efforts demandés au Conseil communal, si j'ai bien compris, cette proposition de modification est arrivée avant que le Conseil communal fasse... enfin, peu importe. Ou même après...

Pour les auteurs de cette proposition – et le Bureau suit, puisqu'il s'agit ensuite de la décision du Conseil général – ce qui importe ce sont les diminutions qui sont proposées, respectivement les augmentations des subventions aux organisations privées. Cela peut avoir une influence sur les chiffres que vous avez dans la proposition de modification du budget.

Quand une personne, un élu ou un groupe demandent une coupe de CHF 10'000.- dans une ligne du budget, c'est assez compliqué de savoir les répercussions que cela entraîne au final. Mais le but de cette proposition de modification est bien d'enlever CHF 115'000.- de trois lignes du budget pour ajouter CHF 115'000.- aux subventions aux organisations privées, indépendamment des chiffres qui sont mentionnés.

Je vais quand même vous donner les rectificatifs, pour que les choses soient claires, et j'espère que vous avez cet amendement sous les yeux. Il y a deux modifications à apporter.

Concernant la diminution de CHF 10'000.-, qui est maintenue à la ligne où est indiqué *Budget 2023 de ~~48'800.-~~ passe à 38'800.-*, il faut comprendre que le Conseil communal a déjà fait passer le montant de 38'800.- à 30'000.-. Le montant est donc diminué de 18'800.-. Avec la diminution proposée, ce poste passera ainsi à 20'000.-.

A la proposition suivante concernant la diminution de 60'000.-, où il est indiqué *Budget 2023 de ~~115'900.-~~ passe à 55'900.-*, le Conseil communal a déjà fait passer cette ligne à 100'000.-, soit une économie de 15'900.-. Avec la diminution qui est proposée, ce poste *Subventions aux entreprises privées* passera donc à 40'000.-, au lieu de 55'900.- comme indiqué.

Le reste de la proposition de modification est inchangé. Tous les chiffres sont justes, il n'y a pas eu de modification effectuée par le Conseil communal.

Je répète : en cas d'acceptation, le compte 31051.00 passera à 20'000.-, le compte 36350.00 à 40'000.-, et les autres postes restent équilibrés.

La parole n'étant pas demandée, le président, **M. Christophe Schwarb**, soumet au vote la **proposition de modification du budget 2023**, déposée par les groupes socialiste et VertsPopSol, laquelle est **acceptée** par **24 voix contre 17 et 0 abstention**.

**Amendement au budget 2023 déposé par les groupes PS et VPS**

**Service de l'économie, de la domiciliation et du tourisme**

108.00 Économie et domiciliation (page 75)

31 (Charges de biens et services, autres) à raison d'une **diminution de CHF 10'000.-** expliquée comme suit :

31051.00 Frais de réception

Budget 2023 de ~~30'000.-~~(\*) passe à **20'000.-**

**Diminution de CHF 10'000.-**

36 (Charges de transfert) à raison d'une **diminution de CHF 60'000.-** expliquée comme suit :

36350.00 Subventions aux entreprises privées.

Budget 2023 de ~~400'000.-~~(\*) passe à **40'000.-**

**Diminution de CHF 60'000.-**

**Service de la culture**

157.01 Secrétariat général (page 129)

31 (Charges de biens et services, autres) à raison d'une **diminution de CHF 45'000.-** expliquée comme suit :

31300.04 Cotisations

Budget 2023 de ~~56'500.-~~ passe à **11'500.-**

**Diminution de CHF 45'000.-**

**Service de la culture**

133.01 Aides culturelles (page 130)

36 (Charges de transfert) à raison d'une **augmentation de CHF 115'000.-** expliquée comme suit :

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif.

Budget 2023 de ~~2'440'300.-~~ passe à **2'525'300.-**

**Augmentation de CHF 115'000.-**

---

(\*) Montant corrigé par le Conseil communal



Avant de voter les arrêtés complémentaires au budget, le président, **M. Christophe Schwarb**, ouvre la discussion pour permettre aux groupes d'exprimer leur position.

**ARRÊTÉ CONCERNANT UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE DÉDIÉ AUX PROJETS CITOYENS DES ASSEMBLÉES CITOYENNES POUR L'EXERCICE 2023**

**Mme Jacqueline Zosso**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Dans la suite du projet de règlement des assemblées citoyennes, il est essentiel, pour leur mise en route, de pouvoir disposer d'un budget qui leur permettra de fonctionner. Le groupe socialiste acceptera cet arrêté à l'unanimité.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit budgétaire dédié aux projets citoyens des assemblées citoyennes pour l'exercice 2023 est accepté par 35 voix contre 1 et 5 abstentions.**

**ARRÊTÉ CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC – REDEVANCES DE STATIONNEMENT (VIGNETTES OU MACARONS)**

Le président, **M. Christophe Schwarb**, relève qu'un amendement a été déposé par la Commission financière.

**Mme Charlotte Grosjean**, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR – constatant avec dépit que le consensus de la Commission financière est bafoué par des amendements de dernière minute – s'opposera à l'augmentation à CHF 240.- des macarons de stationnement.

Il estime que la proposition du Conseil communal d'harmoniser le montant du macaron à CHF 200.- semble cohérente, car nous sommes une seule commune, avec un seul territoire, et le montant demeure supportable économiquement.

Il est également important de ne pas l'augmenter à outrance pour des raisons d'attractivité et de domiciliation. Il est important de relever le fait que le montant du macaron passe de CHF 110.- à CHF 240.- sur le territoire de l'ancienne ville de Neuchâtel. Ceci représente une augmentation de 118 %, ce qui est inacceptable.

Concernant les autres parties du territoire communal, ces dernières se verront également subir une augmentation réelle, qui ne relève en rien d'un quelconque plan d'harmonisation administratif.

A nouveau, il y a une volonté de *pousser le bouchon* et d'en faire trop. Le groupe PLR sait qu'avec ce refus l'autofinancement deviendra négatif, ce que nous voulons éviter à tout prix. Il demandera une suspension de séance si cet amendement est refusé, et reviendra avec une économie de la somme nécessaire pour parvenir à un autofinancement de zéro. Nous refuserons de boucler le budget tant que ce minimum de zéro pour l'autofinancement n'est pas gravé dans le marbre.

Le PLR souhaite également souligner que cet amendement du montant des macarons a été fait sans avoir reçu le rapport sur le futur concept de mobilité de la commune. Par conséquent, le montant du macaron augmentera, mais nous ignorons encore si le nombre de places de parc restera identique ou non, surtout dans des quartiers où il est déjà compliqué de trouver des places de stationnement, et où les usagers – en raison de leur emploi ou autre – ne peuvent malheureusement pas troquer leur voiture contre des transports plus durables.

Ce choix d'amender et d'augmenter massivement le macaron de stationnement sans avoir obtenu de rapport sur la mobilité ne semble pas concerner les partis de l'autre hémisphère. En effet, les conducteurs votant à gauche s'en souviendront et seront certainement tentés, à futur, de rouler à droite...

Le groupe PLR constate donc, à son grand désarroi et sans surprise, un double discours par rapport à l'amendement d'avant, de la gauche, pour parvenir à leur fins.

**Mme Johanna Lott Fischer**, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Sans surprise, notre groupe soutient l'amendement de la Commission financière visant à augmenter la redevance des vignettes de stationnement, autant pour les habitants que pour les pendulaires dynamiques.

A quoi servent, en fait, ces vignettes ? L'arrêté concernant l'octroi des vignettes de stationnement du 8 décembre 2008 nous renseigne, je cite : « La réglementation de l'octroi de vignettes de stationnement vise à protéger les habitants et toutes autres personnes concernées de la même manière par le bruit routier et la pollution atmosphérique (...) ».

Dans le contexte de l'harmonisation des taxes et émoluments suite à la fusion, il a été décidé, en Commission financière, d'augmenter davantage ce montant, soit non pas à CHF 200.- par an, mais à CHF 240.-. Si cette

augmentation semble importante – puisqu'elle représente un peu plus du double pour les habitants de l'ancienne ville de Neuchâtel, pour lesquels le montant appliqué jusqu'à présent était le plus bas – elle ne représente, en chiffres absolus, que CHF 10,80 supplémentaires par mois. Cela reste un prix toujours très bas pour le privilège – et cela est le terme utilisé dans l'arrêté cité précédemment – de parquer sa voiture dans l'espace public. Ceci notamment en comparaison avec d'autres villes semblables de Suisse romande : à Yverdon, la vignette coûte CHF 270.- par an, à Fribourg CHF 400.- et à Bière CHF 330.-.

Rappelons que l'espace public appartient à toutes et tous, qu'il n'est pas extensible et que, à futur, il devra être mieux utilisé dans le but, par exemple, de contrer les îlots de chaleur par le biais d'une végétalisation accrue.

**Mme Patricia Sörensen**, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Très discuté, cet arrêté a trouvé un accueil mitigé au sein de notre groupe. Peseux a fixé son tarif à CHF 200.-, Neuchâtel ayant déclaré, avant la fusion, vouloir fixer le sien à ce tarif-là. Mais il n'en a rien été jusqu'à aujourd'hui. Ce sera donc douloureux pour ses habitants. Corcelles et Valangin ne vivent pas encore au régime du macaron et de la vignette. Les habitants de la commune ne sont pas traités de la même manière selon leur quartier de résidence.

Nous harmonisons le règlement sur les finances, le règlement sur les déchets, etc., mais pour le parcage : rien de tout cela. Mettons la charrue avant les bœufs... La commune souhaite diminuer son trafic d'ici 2030, c'est bien. Et tous ceux qui, pour des raisons professionnelles, par exemple, ou pour conserver son autonomie lorsque l'on prend de l'âge, ont besoin de voiture ? Tous les logements ne se trouvent pas à proximité d'arrêts de transports publics. Il ne faut pas oublier non plus que, dans certains quartiers, les places sont rares et que les habitants qui ont payé leur macaron devront – ou doivent déjà – sortir un petit supplément de leur porte-monnaie.

Malheureusement, il nous faut trouver de l'argent et cet arrêté nous le propose, faute de mieux. Notre groupe acceptera l'arrêté, dans sa majorité. En revanche, il sera partagé sur l'amendement, qui sera accepté par la majorité, avec néanmoins quelques refus.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier**, porte-parole du groupe vert/libéral, déclare :

- Malgré la déception de la tournure qu'a prise notre débat tout à l'heure, le groupe vert/libéral soutiendra toujours l'arrêté concernant le

stationnement sur le domaine public, dans sa version amendée par l'ensemble de la Commission financière.

Le Livre de la fusion relevait l'inégalité de traitement sur le nouveau territoire communal, suggérant de retenir les tarifs de la Commune de Peseux, ce que le Conseil communal propose en effet dans le projet d'arrêté.

Il ne fait pas de doute qu'il est temps d'agir. Le tarif des vignettes n'avait connu aucune évolution depuis leur introduction en 2008 dans l'ancienne Commune de Neuchâtel, avec des tarifs dérisoirement bas : la comparaison avec les autres villes romandes vient d'être donnée – je n'ai plus besoin de le faire – et cela même avec un tarif tel qu'amendé par la Commission financière.

L'objectif de la politique de stationnement sur le domaine public est, certes, de mettre des surfaces de stationnement à disposition des usagers, mais également, comme le prévoit la réglementation, d'encourager le transfert modal, le développement des transports en commun, ainsi que la mobilité douce. D'ailleurs, 30 % des ménages en ville n'ont pas de voiture, et nous sommes également sûrs qu'avec une application – plus – stricte de la réglementation – nous doutons qu'elle soit systématiquement et toujours respectée – tout le monde y trouvera son compte. L'espace public n'est pas infini, et il a surtout une valeur.

En conclusion, et pour ces différentes raisons, nous accepterons, à l'unanimité, l'arrêté tel qu'amendé par la Commission financière.

**M. Benoît Zumsteg** intervient :

- Le groupe VertsPopSol a une mauvaise analyse de ce qui a été dit en Commission financière. L'amendement de la Commission financière a été le résultat – comme il a maintes fois été dit – d'un consensus. Je tiens à le dire publiquement : le groupe PLR était, à la base, contre cette augmentation, et il l'a acceptée, car nous avons tous trouvé, *ensemble*, un consensus, qui a été bafoué ce soir. Il semble important de le dire publiquement, et je vais donc suivre ce qu'a dit la porte-parole du groupe PLR.

**Mme Claire Hunkeler** intervient :

- Je reviens sur ce qu'a dit mon préopinant, par rapport aux pas que nous avons faits les uns vers les autres, dans cette Commission financière : par exemple, cela touchait l'IPC, qu'il était, pour nous, compliqué de laisser tomber, mais nous l'avons laissé tomber parce que vous avez accepté d'autres points, notamment l'augmentation de la vignette. Ainsi, au sein de cette commission, pour cet échelon supplémentaire, chaque groupe a laissé tomber quelque chose.

**Mme Laura Ding** intervient :

- Je voulais aussi ajouter ma voix à ce que vient de dire ma collègue. La Commission financière a effectivement longuement discuté, et nous nous sommes mis d'accord sur un certain nombre de choses. Dans les débats qui ont été menés ce soir, ces choses-là n'ont pas changé : oui, l'IPC va être compensé jusqu'à un certain degré, personne n'a remis cela en cause ce soir, l'échelon, *a priori*, va aussi être attribué, personne n'a remis cela en cause ce soir. Certes, nous sommes en train de discuter les vignettes, mais je pense que les discussions de la Commission financière n'ont pas été bafouées. En tout cas de mon point de vue, et je tenais à ce que cela soit dit.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Christophe Schwarb**, soumet préalablement au vote **l'amendement de la Commission financière** à l'article premier de l'arrêté concernant le stationnement sur le domaine public, lequel est **accepté par 27 voix contre 13 et « une voix éparses »**. [Ndlr : une voix manquante dans le comptage]

### **Amendement de la Commission financière**

arrête :

#### **Article premier – Redevances de stationnement**

Les autorisations de stationnement délivrées sous forme de vignettes ou macarons de stationnement font l'objet de redevances variant en fonction des catégories d'usagers du stationnement, mais ne peuvent pas excéder, par vignette ou macaron de stationnement, le montant de :

|  |           |                    |               |
|--|-----------|--------------------|---------------|
| Résidants                                  | par année | <del>200.-</del>   | <b>240.-</b>  |
| Entreprises                                | par année | <del>200.-</del>   | <b>240.-</b>  |
| Pendulaires (dynamiques)<br>(du lu au ve)  | par année | <del>1'400.-</del> | <b>1600.-</b> |
| Pendulaires (dynamiques)<br>(du lu au sa). | par année | <del>1'600.-</del> | <b>1800.-</b> |

Suite inchangée....

Soumis au vote, **l'arrêté amendé** concernant le stationnement sur le domaine public – Redevances de stationnement (vignettes ou macarons) est **accepté par 27 voix contre 10 et 4 abstentions**.

A la demande du groupe PLR, le président, **M. Christophe Schwarb**, accorde une **suspension de séance**.

## **ARRÊTÉ II CONCERNANT LES CRÉDITS POUR FAIRE FACE À DES IMPRÉVUS POUR L'EXERCICE 2023**

Soumis au vote, l'**arrêté concernant les crédits pour faire face à des imprévus** pour l'exercice 2023 est **accepté** à l'unanimité.

## **ARRÊTÉ III CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA RÉSERVE CONJONCTURELLE**

Soumis au vote, l'**arrêté concernant le prélèvement à la réserve conjoncturelle** est **accepté** par 39 voix contre 1 et 1 abstention.

## **ARRÊTÉ IV CONCERNANT LES DÉPENSES PORTÉES À L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2023**

Soumis au vote, l'**arrêté concernant les dépenses portées à l'actif du patrimoine administratif** pour l'exercice 2023 est **accepté** à l'unanimité.

## **ARRÊTÉ I CONCERNANT LE BUDGET DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2023**

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- J'ai distribué, pendant la suspension de séance, un nouveau projet d'arrêté I amendé par la Commission financière. L'arrêté I n'est donc plus celui que vous trouvez aux pages 26 et 27, puisqu'il a été amendé par la Commission financière, lui-même légèrement retouché.

J'ouvrirai brièvement le débat, mais je vous rappelle que ce projet d'arrêté I amendé par la Commission financière comprend les modifications suivantes :

- Une somme d'un million de francs est rajoutée pour réintégrer les échelons salariaux
- Le budget est diminué de CHF 400'000.- pour faire passer l'indexation de 1,6 %, au lieu de 2 %
- Il a été rajouté les CHF 100'000.- que nous venons de voter pour les assemblées citoyennes
- Dans un premier temps, CHF 400'000.- d'économies ont été demandées au Conseil communal, montant porté à CHF 416'700.-

- Dans les revenus d'exploitation, il a été rajouté le montant de CHF 220'000.- que nous avons également voté concernant les vignettes et autres macarons,

Vous trouvez les modifications chiffrées au verso du document que je vous ai remis. Vous constaterez, par rapport au projet I amendé que vous trouvez dans le rapport de la Commission financière, que les charges d'exploitation sont très légèrement modifiées, passant de CHF 330'367'300.- à CHF 330'350'600.-.

Le résultat opérationnel passe de CHF 9'219'400.- à CHF 9'202'700.-. Le compte de résultats passe de CHF 11'122'400.- à CHF 11'105'700.-. Le reste est inchangé, mais il y a une différence de CHF 80'000.-.

**Mme Charlotte Grosjean** questionne :

- Petite question : tenant compte de ces changements, où en sommes-nous au niveau du degré d'autofinancement ?

**M. Didier Boillat**, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Sous contrôle du responsable des finances : le déficit est aggravé de CHF 63'000.- et l'autofinancement passe de CHF 89'000 à CHF 25'800.- précisément, soit un degré de 0,07.

**Mme Sylvie Hofer-Carbonnier** intervient :

- Je me permets de prendre la parole brièvement avant le vote pour dire que nous nous sommes vraiment réjouis du travail effectué par le Conseil communal avec la Commission financière et des différents groupes dans cette commission, et nous estimons que les objectifs principaux qui avaient été fixés sont globalement tout à fait atteints.

Nous aimerions néanmoins signaler que nous sommes déçus, fâchés, que les règles du jeu n'aient pas été respectées. Nous estimons que c'est un mauvais signal, surtout pour un amendement qui, finalement, a une portée mineure et n'a pas d'incidence. J'aimerais exprimer ici hautement cette déception. Néanmoins, compte tenu des objectifs pratiquement intégralement remplis pour ce premier budget REMO, notre groupe va accepter le budget tel qu'amendé par la Commission financière.

**Mme Charlotte Grosjean** intervient :

- Le groupe PLR partage aussi cette déception et laisse entendre que c'est vraiment de mauvais augure pour le futur et les futurs débats. Il s'interroge sur la manière dont nous allons faire pour augmenter le degré d'autofinancement fois cent pour l'année prochaine. Nous sommes

vraiment très impatients de le savoir. Notre groupe s'abstiendra sur le budget au vu de ce qui s'est passé ce soir.

Concernant la procédure de vote, **M. Jonathan Gretilat** intervient :

- Dans la mesure où ce que vous [le président] avez cité précédemment modifie le budget de base sur lequel nous étions censés nous prononcer – qui figure au projet I en pages 26 et 27 – il s'agit d'un amendement, que nous devons voter, pour ensuite voter le projet d'arrêté amendé ou non. Sinon, cela ne joue pas. Je recommande donc de faire voter l'amendement de la Commission financière pour ensuite faire voter le projet d'arrêté I éventuellement amendé en fonction du vote du Conseil général.

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Je vous suis assez volontiers. Le problème est que, dans ce projet que l'on vient de vous donner, des décisions que nous avons prises tout à l'heure sont déjà intégrées. Cela veut dire que, si l'amendement ne devait pas passer, je ne sais pas très bien ce qu'il adviendrait du projet d'arrêté I... Il faudrait le recalculer... Je n'en sais rien, moi ! Je n'ai pas lu ArclInfo de demain... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Mais je crois que l'on va devoir faire ainsi, effectivement.

Pour résumer, le résultat qui se trouve en page 27, est de CHF 11'042'400.- et le résultat du projet amendé s'élève à CHF 11'105'700.-.

Soumis au vote, **l'amendement de la Commission financière à l'article premier de l'arrêté concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2023 est accepté par 29 voix contre 0 et 12 abstentions.**



**Amendement de la Commission financière au projet d'arrêté I concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2023**

arrête :

**Article premier**

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2023 est adopté. Il se résume comme suit :

|  |                     |
|--|---------------------|
| a) Le compte de résultats                                | <b>Fr.</b>          |
| Charges d'exploitation                                   | 330'350'600         |
| Revenus d'exploitation                                   | <u>-300'273'900</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1)      | 30'076'700          |
| Charges financières                                      | 9'478'400           |
| Revenus financiers                                       | <u>-30'352'400</u>  |
| Résultat provenant de financements (2)                   | -20'874'000         |
| Résultat opérationnel (1+2)                              | 9'202'700           |
| Charges extraordinaires                                  | 18'102'000          |
| Revenus extraordinaires                                  | <u>-16'199'000</u>  |
| Résultat extraordinaire (3)                              | 1'903'000           |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3)              | <u>11'105'700</u>   |
| b) Le compte d'investissements                           |                     |
| Dépenses brutes  | 75'440'000          |
| Recettes   | <u>-25'665'000</u>  |
| Dépenses nettes  | <u>49'775'000</u>   |
| c) Le montant sous b est composé des éléments suivants : |                     |
| Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances     | 41'232'000          |
| Crédits financés par des taxes                           | <u>8'543'000</u>    |
| Dépenses nettes  | <u>49'775'000</u>   |

Soumis au vote, l'**arrêté I amendé** concernant le budget de la Ville de Neuchâtel pour l'exercice 2023 est **accepté** par 29 voix contre 0 et 12 abstentions.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 35 voix, contre 1 et 5 abstentions.

## **ARRÊTÉ**

### **CONCERNANT UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE DÉDIÉ AUX PROJETS CITOYENS DES ASSEMBLÉES CITOYENNES POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du 12 décembre)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Vu le règlement concernant les assemblées citoyennes, du 14 novembre 2022,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

#### **Article premier**

Un crédit budgétaire annuel de 100'000 francs est accordé au Conseil communal pour financer les projets citoyens décidés par les assemblées citoyennes.

#### **Art. 2**

Ce montant sera ajouté au budget de l'entité 162.00 Assemblées citoyennes.

#### **Art. 3**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

Discussion en second débat. Les articles premier à 4 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 27 voix, contre 10 et 4 abstentions.

## **ARRÊTÉ**

### **CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LE DOMAINE PUBLIC – REDEVANCES DE STATIONNEMENT (VIGNETTES OU MACARONS)**

---

(Du 12 décembre 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu l'article 3 de la loi fédérale sur la circulation routière, du 19 décembre 1958,

Vu les articles 48, 79 et 107 de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière, du 5 septembre 1979,

Vu la loi cantonale sur les routes et voies publiques, du 21 janvier 2020,

Vu la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 1<sup>er</sup> octobre 1968,

Vu l'arrêté d'exécution de la loi cantonale d'introduction des prescriptions fédérales sur la circulation routière, du 4 mars 1969,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

#### **Article premier – Redevances de stationnement**

Les autorisations de stationnement délivrées sous forme de vignettes ou macarons de stationnement font l'objet de redevances variant en fonction des catégories d'usagers du stationnement, mais ne peuvent pas excéder, par vignette ou macaron de stationnement, le montant de :

|  |           |          |
|--|-----------|----------|
| Résidents                                  | par année | 240.--   |
| Entreprises                                | par année | 240.--   |
| Pendulaires (dynamiques)<br>(du lu au ve)  | par année | 1'600.-- |
| Pendulaires (dynamiques)<br>(du lu au sa). | par année | 1'800.-- |

**Art. 2 – Abrogation des prescriptions antérieures**

Le présent arrêté abroge toutes dispositions antérieures contraires édictées dans les anciennes communes de Corcelles-Cormondrèche, Neuchâtel, Peseux et Valangin.

**Art. 3 – Entrée en vigueur et exécution**

Le Conseil communal édicte la réglementation d'application du présent arrêté, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Art. 4 – Sanction**

Le présent arrêté est soumis à la sanction du Conseil d'Etat à l'expiration du délai référendaire.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

## **ARRÊTÉ**

### **CONCERNANT LES CRÉDITS POUR FAIRE FACE À DES IMPRÉVUS POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du 12 décembre 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

#### **Article premier**

Un crédit budgétaire total de 1'250'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

#### **Art. 2**

Le montant indiqué à l'article premier est réparti aux dicastères / aux services de la manière suivante :

|    |                        |                  |
|----|------------------------|------------------|
| a) | Infrastructures        | 400'000          |
| b) | Patrimoine bâti        | 350'000          |
| c) | Culture et intégration | 50'000           |
| d) | Sports                 | 50'000           |
| e) | Eaux                   | 400'000          |
|    | Total                  | <u>1'250'000</u> |

#### **Art. 3**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

## Séance du Conseil général - Lundi 12 décembre 2022

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 39 voix, contre 1 et 1 abstention.

### **ARRÊTÉ**

#### **CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA RÉSERVE CONJONCTURELLE**

(Du 12 décembre 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

#### **Article premier**

Un prélèvement à la réserve conjoncturelle de 10 millions de francs est prévu au budget 2023.

#### **Art. 2**

Ce montant est calculé en application de l'article 50, alinéa 5 LFinEC.

#### **Art. 3**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

## **ARRÊTÉ**

### **CONCERNANT LES DÉPENSES PORTÉES À L'ACTIF DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2023**

---

(Du 12 décembre 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu le règlement communal sur les finances, du 7 juin 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

#### **Article premier**

Un crédit budgétaire annuel total de 2'000'000 francs est accordé au Conseil communal pour faire face à des dépenses d'entretien portées à l'actif du patrimoine administratif.

#### **Art. 2**

Ce montant fera l'objet d'un amortissement moyen de 3%. Il sera pris en compte par le Service du patrimoine bâti.

#### **Art. 3**

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

Discussion en second débat. Les articles premier et 2 de l'arrêté amendé ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 29 voix, contre 0 et 12 abstentions.

## **ARRÊTÉ**

### **CONCERNANT LE BUDGET**

### **DE LA VILLE DE NEUCHÂTEL POUR L'EXERCICE 2023**

(Du 12 décembre 2022)

---

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

#### **Article premier**

Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2023 est adopté. Il se résume comme suit :

| a) Le compte de résultats                           | <b>Fr.</b>          |
|---|---------------------|
| Charges d'exploitation                              | 330'350'600         |
| Revenus d'exploitation                              | <u>-300'273'900</u> |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | 30'076'700          |
| Charges financières                                 | 9'478'400           |
| Revenus financiers                                  | <u>-30'352'400</u>  |
| Résultat provenant de financements (2)              | -20'874'000         |
| Résultat opérationnel (1+2)                         | 9'202'400           |
| Charges extraordinaires                             | 18'102'000          |
| Revenus extraordinaires                             | <u>-16'199'000</u>  |
| Résultat extraordinaire (3)                         | 1'903'000           |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3)         | <u>11'105'700</u>   |



## Séance du Conseil général - Lundi 12 décembre 2022

### b) Le compte d'investissements

|                 |                    |
|-----------------|--------------------|
| Dépenses brutes | 75'440'000         |
| Recettes        | <u>-25'665'000</u> |
| Dépenses nettes | <u>49'775'000</u>  |

### c) Le montant sous b est composé des éléments suivants :

|  |                   |
|--|-------------------|
| Crédits soumis au mécanisme de maîtrise des finances | 41'232'000        |
| Crédits financés par des taxes                       | <u>8'543'000</u>  |
| Dépenses nettes                                      | <u>49'775'000</u> |

### Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 12 décembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

Le président,

La secrétaire,

Christophe Schwarb

Isabelle Mellana Tschoumy

## Séance du Conseil général - Lundi 12 décembre 2022

Le président, **M. Christophe Schwarb**, déclare :

- Nous en avons terminé avec nos travaux, mais pas avec la soirée. Je tiens à vous remercier des efforts que vous avez faits ce soir, mais, finalement, nous sommes quand même pas mal dans le tir.

J'ai demandé et obtenu – parce que j'arrive parfois à obtenir deux-trois choses... – que nous revenions à une petite coutume qui veut que, pour celles et ceux qui le souhaitent, un petit verre nous attende dans la salle où nous avons pris la pause tout à l'heure.

La séance est levée à 22h36.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

|                    |                           |
|--------------------|---------------------------|
| Le président,      | La secrétaire,            |
| Christophe Schwarb | Isabelle Mellana Tschoumy |

La rédactrice du procès-verbal,  
Evelyne Zehr, vice-chancelière